

VERBATIM

de la réunion Publique du 17 décembre 2018

Salle Henri Salvador à Dugny

Réunion Publique du 17 décembre 2018

Salle Henri Salvador à Dugny

Commissaire enquêteur

Pour les grands timides un monsieur va passer tout à l'heure parmi vous avec des feuilles qui vous permettront de poser des questions pour ceux qui sont un peu introvertis voilà et qui n'osent pas parler devant 150 personnes. Alors ces feuilles ensuite me seront amenées et moi je poserais les questions merci.

Bien, nous allons pouvoir commencer, bien je vous remercie d'être venu si nombreux ce soir, bon il n'y a pas de grand match de foot les majorants c'était hier et puis le temps est assez clément il ne fait pas trop froid donc on a bien choisi cette journée je pense du lundi 17.

Alors avant toute chose j'y reviendrais tout à l'heure je voudrais dire que cette réunion publique d'information et d'échange c'est moi qui l'ai voulu et qui peut l'imposer ça fait partie des prérogatives du commissaire enquêteur, j'y reviendrais tout à l'heure. Mais avant toute chose et selon un vieil usage républicain, (Monsieur le Maire vous avez votre micro non ?) Selon un vieil usage républicain je vais donner la parole au Maire de DUGNY puisque le Maire de DUGNY nous accueille dans sa salle. Voilà, et donc c'est un vieil usage que de donner la parole au Maire qui nous accueille dans sa salle.

Voilà Monsieur le Maire je vous remercie de nous accueillir dans votre salle.

Maire de DUGNY

Oui. Bonsoir à toutes et à tous, merci Monsieur le Commissaire donc simplement un bon accueil, c'est une question qu'on va débattre avec les professionnels et les responsables du site donc moi je n'ai pas grand-chose à vous dire, sinon qu'il va falloir être très attentif parce que ils vont vous dire vraiment ce qui va se passer et quand j'entends à longueur de journée des mensonges et beaucoup de chose Monsieur le Commissaire on l'a vécu ensemble donc c'est pas possible de continuer comme ça, on ne peut pas non plus accuser le Maire de ceci et de cela maintenant il y a diffamation hein, donc je n'hésiterais pas encore après pas plus tard que cet après-midi. Alors moi j'ai pris souvent des coups mais des coups comme ça avec cette histoire que je ne supporte pas, que j'ai quitté mon pavillon parce que je n'étais même pas au courant ; quand je pense que M. MESSAGER, Monsieur le Président je vous ai reçu, j'ai mon agenda qui est là, le 23 mai dernier, c'est le 23 mai vous y étiez, le 23 mai dernier que j'ai appris qu'il allait y avoir l'extension de l'usine, bien avant ça, on vient me dire à moi, à certaines dates mais vous êtes au courant de ceci ou de cela, je suis au courant de rien du tout hein. Quand j'ai vendu mon pavillon, il était hors de question de cela, j'avais une opportunité, maintenant je vais vous la dire la vérité puisque vous la voulez. Quand vous allez six fois, ça vous dit quelque chose ? Dont deux fois, une fois en avril et une fois en juin 2017. Ça vous dit quelque chose ? Je ne le souhaite à personne alors ce qui se permettent d'écrire certaines choses, je peux vous assurer une chose c'est que Monsieur le Commissaire, pas vous Monsieur le Commissaire, Monsieur le commissaire de Police est au courant, une plainte est déposée parce que la diffamation y'en a marre. Voilà. Alors quand on est cambriolé, je ne vous souhaite pas du tout de trouver votre appartement comme j'ai trouvé le mien en juin 2017, alors que je l'avais déjà retrouvé dans un sale état en avril 2017. Après ça vous voulez que... non non, c'est la raison pour laquelle, tu es très honnête je te l'ai dit euh voilà mais il n'est pas question... Je n'étais même pas au courant... Si j'en vais vous dire comment j'étais au courant par Monsieur CHOLIN avec qui j'ai travaillé il y a trente ans en arrière et puisque l'usine porte son nom et paix à son âme bien sûr et donc Monsieur CHOLIN m'avait dit quand il y avait eu le projet à l'époque il m'avait dit euh vous savez Monsieur Le Maire on se reverra dans 25 ans d'ici parce qu'il faudra agrandir cette usine et donc la réserve de terrain qui va jusqu'au chemin qui sépare la Seine Saint Denis du Val D'Oise ou « DD » qui est là que vous connaissez bien qui a en grande partie toujours entretenue vos terrains par ces jardins donc c'était ce qu'on avait conclu à l'époque et je vous avais toujours respecté. Donc voilà aujourd'hui je ne suis pas surpris et certains dans la salle ne sont pas surpris parce que de 300 000 habitants on est passé à 500 000 avec les constructions qu'il y a eu etc... donc il faut engendrer toutes ces eaux usées qui vous arrivent etc. etc. Mais moi je vous laisse travailler, mais je veux dire par là que tout ce qui s'est dit ces jours derniers et qui s'est écrit sur certains tracts sont chez le commissaire de police et une plainte qui posé. Merci

Commissaire enquêteur

Bien merci Monsieur le Maire donc écoutez donc cette réunion ben nous allons la tenir je pense quand même d'une manière un peu apaisée. On est là bien évidemment pour s'écouter du moins vous êtes là pour écouter en fonction des questions posées et des déroulements des thèmes que je vais présenter tout à l'heure les réponses apportées par le maître d'ouvrage c'est-à-dire le SIAH. Moi dans cette affaire je mènerais simplement la conduite des débats mais je n'interviendrais absolument pas puisque le commissaire enquêteur jusqu'à ce que je rende mon rapport il a un rôle d'éponge. J'absorbe et je restitue ensuite dans le rapport. Je suis Bob l'éponge ce soir. Voilà en ce qui concerne donc le déroulement de la soirée, je voudrais simplement dire rapidement quel est le rôle du commissaire enquêteur, comment il est désigné mais très très rapidement. Alors le commissaire enquêteur bah c'est quelqu'un qui est inscrit sur une liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur donc il y a 8 départements en Ile-de-France. Il y a huit listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur et quand un maître d'ouvrage quel qu'il soit doit mener une enquête publique et c'est encadré par des textes et bien il demande au président du tribunal administratif en l'occurrence c'est celui de Montreuil de bien vouloir désigner soit un commissaire enquêteur soit une commission d'enquête en fonction de l'importance de l'enquête.

Donc je me suis retrouvé désigné et j'ai accepté la mission, on n'est jamais obligé d'accepter la mission. J'ai accepté la mission mais évidemment, je suis ce qu'on appelle un collaborateur occasionnel du service public et un tiers indépendant c'est-à-dire que je ne vais peut-être pas faire plaisir au SIAH mais je n'avais jamais mis les pieds au SIAH

et je ne savais même pas qu'il y avait une station d'épuration qui se trouvait là voilà. Personnellement j'ai fait une enquête sur la reconstruction de l'usine d'épuration des Eaux Usées de NOISY-LE-GRAND c'est une enquête que j'ai faite, quelques enquêtes également pour le SIAAP, une grosse maison.

Je suis donc désigné pour cette enquête, je vous l'ai dit, je recevrai s, je reçois toutes les observations qui sont visibles par tout le monde qu'on les rédige sur ce fameux registre jaune hein , registre d'enquête publique qui se trouve dans les trois mairies qui sont concernées par ce qu'on appelle le périmètre , tout ça s'est fixé par le texte , par le périmètre d'affichage l'ICPE, installation classées, également vous pouvez envoyer des courriers aux commissaires enquêteur, honnêtement je ne suis pas débordé, je ne suis pas débordé par les courriers ni par les observations et vous pouvez également déposer les observations sur le registre dit dématérialisé c'est-à-dire par Internet avec une petite différence quand même c'est que tout ce que vous déposez sur le registre dématérialisé est visible par le monde entier. Je dis bien par le monde entier.

J'ai fait une enquête sur la ligne 18, j'ai reçu des observations qui venaient de Mexico. Voyez. Sur les inondations qui venaient du TEXAS. Simplement elles doivent être rédigées en français c'est la seule obligation. J'aborde sur ce que vient de dire Monsieur le Maire on ne pas écrire n'importe quoi sur le registre dématérialisé car effectivement comme c'est public, comme c'est aux yeux du monde entier, ce que l'on doit affirmer, ce que l'on affirme on doit le prouver. Si on ne peut pas le prouver, ça peut effectivement être sujet à diffamation et il y a déjà eu des plaintes, pas dans cette enquête, et évidemment ceux qui ont diffamé ont été jugé et punis d'une amende ils ne sont pas allés en prison.

Donc il faut quand même faire attention ce n'est pas la même chose si on écrit quelque chose dans le registre de trifouiller les lois et si c'est vu dans le monde entier.

Cette mise au point étant terminée, je voulais simplement dire qu'on est là pour s'écouter, pour échanger, d'une manière démocratique et s'il y avait le moindre brouhaha ou s'il y avait plus que des brouhahas et bien vous seriez venus pour rien parce que je mettrais fin à la réunion publique. Voilà ce n'est pas une menace c'est simplement un avertissement. C'est ma 32^{ème} réunion publique ce soir, je n'en ai jamais annulé jusqu'à maintenant et pourtant j'en ai conduit à côté de la cité des Bosquet c'était pardonnez-moi l'expression très sportif. Mais ça s'est quand même bien passé parce que les gens ont posé leurs questions. Évidemment les réponses vous conviendront ou ne vous conviendront pas, ça sera à moi ensuite d'en juger, je dois simplement à la fin de l'enquête, je dois rendre un rapport avec des conclusions motivées c'est-à-dire je dois dire pourquoi je donne un avis favorable ou défavorable. Pourquoi je mets des réserves ou des recommandations. Ce n'est qu'un avis, le Préfet peut passer outre cet avis. Le préfet peut passer outre mais si les réserves ne sont pas levées l'avis devient défavorable et à ce moment-là, vous pourriez contre la décision ultérieure qui sera prise, vous pouvez ce qui s'appelle un référé suspensif devant le tribunal administratif. Bon je ne vais pas vous faire un cours de droit ce soir mais ce que je voudrais dire c'est que tout est encadré par des textes, l'enquête publique est encadrée par des textes qu'on retrouve dans le code de l'environnement et à c'est à ce titre que j'ai deux prérogatives, j'ai des droits et des devoirs, plus de devoirs que de droits d'ailleurs. Mais j'ai au moins deux droits : celui de prolonger une enquête de 15 jours, que je n'ai pas jugé utile et j'ai le droit d'imposer une réunion d'information d'échange que le maître d'ouvrage soit d'accord ou pas d'accord. Bon je ne vous dirais pas s'il est d'accord ou pas d'accord car ce n'est pas l'objet de la soirée. Mais je peux l'imposer, c'est ce que j'ai fait car j'ai considéré qu'il était intéressant pour vous d'avoir effectivement un échange direct avec le maître d'ouvrage d'autant que vous le savez très bien les dossiers d'enquête maintenant se sont des dossiers gigantesques J'ai fait la ligne 15 Sud le dossier faisait 11200 pages, 80 kg, donc les gens qui venaient à l'enquête regardaient le dossier 30 secondes et ensuite ils me regardaient et me disaient résumez moi le dossier , bon c'est un petit peu ça les dossiers sont de plus en plus conséquent. C'est une sédimentation réglementaire et donc là il est mieux effectivement que vous ayez un échange avec le maître d'ouvrage d'autant que vous pourrez posés toutes les questions en fonction de thèmes qui seront élaborés et vous aurez peut-être des réponses qui ne figurent pas forcément dans le dossier. Voilà c'était effectivement ce que je voulais vous dire en introduction donc j'espère que cette soirée se passera bien et je n'ai aucune raison d'en douter simplement je vous demande quand vous poserez les questions , soit vous posez la question de manière orale vous demandez le micro, vous ne posez pas la question sans avoir le micro pour une raison très simple c'est que la soirée est enregistrée et donc c'est une obligation de vous prévenir que c'est enregistrée c'est aussi dans les textes et cet enregistrement c'est-à-dire la totalité fait l'objet d'une synthèses est fait l'objet d'un rapport . Il peut se retrouver au tribunal administratif voilà. Donc attendez d'avoir le micro pour poser la question. Maintenant il y a des gens contrairement à moi sont un peu introverti moi je suis un peu extraverti, vous l'avez noté, donc les gens qui sont un peu introverti et qui n'ose pas poser de questions devant 100 ou 150 personnes, on vous a distribué des papiers, vous pouvez rédiger votre question, quelqu'un de la salle m'apportera les questions et je les introduirais en fonction des thèmes et les questions seront posées voilà. Donc c'est une liberté que j'ai prise car l'important c'est que vous puissiez poser toutes les questions qui vous intéressent en fonction des thèmes. On va regarder un petit peu le déroulement des thèmes c'est déjà projeté je vois. Donc les thèmes de ce soir, j'ai visé un certain nombre de thèmes, c'est moi-même qui les aient choisis, ce n'est pas le SIAH, c'est moi-même qui les aient choisis et donc je pense que les thèmes vont couvrir la totalité si vous voulez des interrogations que l'on peut avoir sur le projet de ce soir. J'ai réservé effectivement un certain timing si vous voulez un certain temps pour ces thèmes, bon alors il y aura parfois plus de questions sur certains thèmes que d'autres mais donc si vous voulez on ajustera. Bon l'important c'est que l'on n'y soit pas encore à 2h du matin ni pour vous ni pour moi. Et donc éventuellement les questions cachées ou non posées on aura une séance de rattrapage dans le dernier thème. Je vous lis simplement les thèmes rapidement, qui seront abordées dans la soirée et après cette lecture je laisserais la parole au représentant du SIAH, pour rappeler rapidement en 20 minutes maximum puisqu'en fait le public ici présent ce soir sont là pour poser des questions mais peut-être d'aucun ne connaissent pas parfaitement le dossier donc un petit rappel peut être utile à condition de ne pas effectivement trop s'attarder. Donc le premier thème ce sera le chantier de l'extension, le choix de la base chantier et les nuisances dû au chantier. Alors évidemment vous posez des

questions dans cette thématique. Ensuite le deuxième thème sera les itinéraires d'accès et de sorti à la base chantier, les nuisances dû au transport pendant la construction, les vibrations engendrés. Le troisième thème ça sera le respect des zones humide et la protection de la nappe phréatique pendant la construction de l'extension, les risques d'inondations. Le quatrième thème sera le projet architectural et son intégration paysagère ainsi que les aménagements prévus ou envisagés. Le cinquième thème se sera les nuisances dû à l'extension en fonctionnement (odeurs et bruits) et le devenir des boues produites. Le sixième thème se sera les dangers liés à l'extension, la méthanisation – risques et précautions prises, puisqu'il y a effectivement méthanisation cela vous sera présenté. Le dernier thème ça sera la construction de la canalisation de transfère jusqu'au collecteur Garges / Epinay, itinéraire retenu et nuisances engendrées. Alors pour ceux qui ne connaissent pas le dossier, bon évidemment vous n'avez pas une idée très très précise, c'est bien pour cela que je laisse la parole au SIAH qui va vous brosser en 20 minutes le rappel du projet, objet de l'enquête. Je vous laisse la parole et peut être que vous pourriez vous présenter au niveau du SIAH.

Guy messenger, président du SIAH

Merci Monsieur le Commissaire, merci également à Monsieur le Maire Jacques Veyssière et puis Monsieur le Maire de Bonneuil-en-France, qui est la commune sur laquelle l'extension va se faire, Jean-Luc Herkat qui est ici présent et qui est aussi un Vice-Président de la structure du SIAH. Bonjour à vous toutes et à vous tous, je me suis permis de saluer quelques personnes parce que je connaissais quelques personnes ici dans la salle donc je les ai salués individuellement. Donc ce projet, on va vous le représenter. Éric Chanal le Directeur du SIAH est à mes côtés, Déborah Tanguy également, Vanessa Guyonnet juste à côté d'elle, et puis Geneviève Bord du groupement d'entreprise qui est là, qui pourra aussi répondre à vos questions. Alors, que l'on soit bien d'accord, comme a voulu vous le dire Monsieur le Commissaire Enquêteur, nous sommes là pour échanger, pour répondre à vos questions, et nous, nous n'avons rien à cacher. Ici, nous sommes un service public, pour le public, au public. Nous ne sommes pas, voilà. Nous avons des missions, nous avons des rôles à remplir et cette extension de la station, comme la première station qui s'est d'ailleurs réalisée, nous ne l'avons pas fait par malice et sans cause, c'est parce qu'elle avait, elle représentait un nécessité. Si aujourd'hui 25 ans après comme cela avait été dit à votre Maire il y a 25 ans, par le premier Directeur Bernard Cholin, dont la station porte le nom et qui est maintenant décédé, nous sommes aujourd'hui à l'extension. Certains pourraient se poser la question pourquoi est-ce que cette station est là. C'est très simple. Ce n'est pas parce qu'on est à côté de Dugny qu'on a fait cette station. C'est cette station, enfin il y a des gens, je prends Monsieur Loup par exemple un témoin qui connaît bien le Val d'Oise, tous ceci correspond à un coteau versant qui va des communes sur la Vallée de Montmorency et d'autres sur le nord du Val d'Oise jusqu'à Saint-Witz, etc. et ce sont les points hauts qui arrivent au point le plus bas du secteur. Dans les écoulements, dans les stations, ça ne remonte pas ça descend. Donc en haut de Saint-Witz, etc. on doit être à 110 mètres d'altitude, ici on doit être à peu près à 80 mètres, tous cela ça descend à ce point bas. Et comme effectivement il y a dans notre administration Française des limites administrative, alors le Val d'Oise ce n'est pas le Seine-Saint-Denis ça va beaucoup mieux parce que maintenant on quand même un peu de contact, mais ça a souvent été 2 Départements différents, et les choses étaient très différentes. Bon. Donc si nous sommes là, c'est bien parce que nous sommes au point le plus bas des communes que nous desservons. Et pourquoi nous réalisons cette extension ? C'est à la fois pour satisfaire les besoins d'expansion économique ou de logement qui se font sur les communes que nous dépendons, je pense autour de Roissy. Moi je suis l'ancien Maire de Louvres, voyez dans le Val d'Oise, une commune de 10 000 habitants, ont à par exemple un éco-quartier sur 2 communes, Louvres et Puisseux de plus de 3 000 logements et évidemment tout ça il faut bien traiter les eaux usées. Il y a, nous venons de signer un accord, je ne vais pas être trop long parce que le Commissaire m'a donné 2 minutes, on vient de signer un accord avec également sur Sarcelles, une société de construction ICADE, parce qu'il devait se faire un équipement sportif, qui ne se fera pas mais comme à chaque fois, les choses qui ne se font pas c'est une autre chose qui se fait c'est le cas bon. Et là c'est pareil. Il y a des projets qui sont prévu sur le Département du Val d'Oise, sur le secteur qui nous occupe, certains projets ne se feront pas, d'autres ne se feront pas dans les délais et prendront un peu de retard et puis d'autres sont annulés et seront remplacé par d'autres, la vie et comme ça, ça marche comme ça la vie. Alors voilà ce que je voulais vous dire pour vous présenter ce projet c'est que cette extension nous la faisons parce qu'elle est nécessaire, je pourrais aussi quand même vous dire qu'elle a le label Européen puisque nous avons été financé par la BEI, la Banque Européenne d'Investissement, et elle a même le label de l'ADEME pour ceux qui connaissent, qui est une agence qui traite des questions écologique, parce que nous avons aussi justement notamment ce rejet et ce projet de méthanisation. Voilà en introduction ce que je voulais vous dire. Sachez que nous répondrons à toutes vos questions si nous pouvons y répondre, sous couvert de Monsieur le Commissaire qui est au fond l'arbitre un petit peu de cette soirée en quelque sorte et puis là aussi autour de moi les gens qui sont là essayerons de répondre aux mieux aux questions que vous vous posez et si même après cette réunion et même plus tard et même pendant que se feront les travaux s'ils se réalisent, et bien nous pourront nous revoir pour régler sans doute aussi d'autres problèmes parce que la vie continue quoi qu'il se passe. Voilà ce que je voulais vous dire en introduction maintenant je vois que l'on a préparé des diapositives donc je laisse la parole à notre Directrice Adjointe, chargée de toutes les affaires techniques Déborah Tanguy avec son assistante Vanessa Guyonnet qui vont vous parler concrètement du projet.

Déborah Tanguy (DT) :

Bonsoir. Donc on voulait déjà vous rappeler un peu ce qu'était le Syndicat. Donc on a été créé en 1945 avec 3 objectifs majeurs que sont, la lutte contre les inondations, la lutte contre la pollution et la restauration des rivières. Le SIAH comporte 33 communes de l'Est du Val d'Oise et 2 communes qui font partie de la Communauté d'Agglomération de Plaine Vallée. Les rivières sur lesquelles nous travaillons se sont les rivières du Croult et du Petit Rosne. Ces 2 rivières, donc le Petit Rosne est un affluent du Croult et le Croult se rejette dans la Morée qui se situe au niveau de la station de d'épuration de Bonneuil-en-France. La station, la première station a été créée en 1995 et elle a été prévue pour 300 000 équivalent habitants. Au niveau des enjeux du SIAH, comme l'a dit Monsieur Messenger, effectivement pourquoi on

étend la station d'épuration, un parce que l'Est du Val d'Oise connaît un essor au niveau du développement socio-économique, donc à une échéance de 30 ans ont sait qu'il va y avoir des projets qui vont arriver sur l'Est du Val d'Oise, ensuite c'est également pour contribuer à l'atteinte du bon état écologique de la Seine et de ses affluents, d'inscrire l'implication du SIAH depuis plusieurs années en faveur de la maîtrise de l'énergie. Donc cela on vous l'expliquera plus précisément pourquoi est-ce que l'on a mis ces enjeux-là et ensuite construire un véritable outil qui participe à la sensibilisation et à l'information de la population par rapport à tous ce qui est environnement et à la protection de l'eau. Donc voilà à quoi va ressembler la future station d'épuration, sur ce schéma vous pouvez voir qu'il y a des ouvrages que l'on va réhabiliter et qu'il y a des ouvrages qui sont neufs. L'objectif principal de cette extension était de garder le maximum d'ouvrage pour éviter justement des démolitions donc qui dit démolition dit camions, dit voilà utilisation d'énergie. Donc voilà l'objectif principal a été de réutiliser le maximum d'ouvrage existant. Après si vous avez des questions sur..., voilà, sur la disposition des ouvrages, ont vous y répondra mais dans les délais impartis je n'aurais pas le temps de, vous ne voyez pas ? On pose des questions ?

Guy Messager (GM) : Qu'est-ce qu'il y a François ?

DT : Non il y a une dame qui parle. Ah sur les ouvrages. Vous ne les voyez pas ?

GM : Ah oui parce que le bleu et le vert c'est un peu la même couleur.

DT : oui

GM : Alors ce qui est vert c'est ce qui est conservé mais ça se voit peut-être mal c'est dans les extrémités et ce qui est bleu c'est ce qui est de central, c'est les bâtiments nouveaux. Mais c'est vrai que de loin, ce n'est peut-être pas facile. Mais François sur le plan tu peux peut-être faire voir avec ton doigt. Non tu ne peux pas ? Je ne vois pas comment ça se présente. Vous ne voyez rien. Bah oui parce que c'est une photo prise de trop loin ça.

DT : donc la dernière diapositive, on va pouvoir vous situer par rapport au rond-point de la Vème République de Garges-lès-Gonesse, donc à l'entrée de Dugny. Donc là où on entre actuellement. La dernière diapositive.

GM : Bah oui mais ça ce n'est pas fait

DT : Non mais ça c'est la dernière diapo du coup.

Commissaire Enquêteur (C.E.) : Donc vous allez continuer. On posera les questions tout à l'heure. Oui ? Non on est en train de vous dire quelle est le projet de l'extension. Oui c'est ce qu'il se passe.

GM : Micro ? Alors déjà cette diapositive là ce n'est pas tout à fait la même que celle que j'avais sous les yeux moi avec les bleus et le vert.

DT : Donc là c'était pour situer sur la diapositive

GM : Ah voilà. Vous ne pouvez pas tous voir et vous n'allez pas retrouver votre maison là-dessus je suis d'accord. Alors je vais vous expliquer. Actuellement la station c'est tout cela, ça n'existe pas c'est de la prairie. Il y a des moutons pour le moment. Donc ça s'est gardé à l'entrée. Ça c'est une partie démolie et une partie reconstruite et tout ça c'est la partie nouvelle. Et ici vous avez le chemin et la Jardin de Monsieur Guyard il est là et vous vous êtes là. Est-ce que ça va mieux ? Bon. Alors il va y avoir d'autres photos. Attendez. On ne peut pas tout vous faire voir sur une seule diapositive. Là cette diapositive-là elle a pour objet de vous dire les bâtiments que l'on garde et les bâtiments que l'on construit ou rénove. Pour vous ce qui est important c'est cette partie la parce qu'évidemment elle se rapproche de vous. Bon voilà. Tout le reste, reste comme avant. Monsieur le Commissaire on est en train de commencer à répondre aux questions.

C.E. : Non vous allez continuer, il y aura des questions qui porteront là-dessus. Bon simplement effectivement je pense qu'il aurait fallu un écran beaucoup plus grand que cela avec un vidéo projecteur, c'est ce que j'avais demandé d'ailleurs. Donc, en fait toute la partie existante d'après ce que vous avez dit c'est que cela ne bouge pratiquement pas d'après ce que vous avez dit si ce n'est effectivement des restructurations, et puis toute la partie nouvelle c'est cette partie extension qui se trouve sur la prairie actuelle ou il y a les moutons. C'est bien cela ? Voilà ... Bon alors on continue, parce qu'autrement on n'y arrivera pas ... les moutons disparaîtront après l'extension si elle se fait bien sûr.

DT : donc au niveau de la filière eau, les principales modifications c'est qu'on a une refonte partielle du prétraitement et une adaptation du traitement biologique pour pouvoir traiter les nouvelles charges qui vont arriver. En fait notre objectif c'est de réutiliser les ouvrages actuels et de les réadapter pour pouvoir accueillir ces nouvelles charges sans construire d'autres ouvrages. Voilà donc euh on est resté dans les mêmes ouvrages qu'on a actuellement pour la filière eau et pour ce process. Ensuite concernant

GM : il faut passer sur les autres parce que là

C.E. : oui je crois qu'il faut passer rapidement parce qu'en effet personne ne verra rien. Et je pense que ce sont les questions qui permettront de préciser les différents thèmes. Donc restez si vous voulez très général sur euh, vous n'allez pas rentrer dans le détail des traitements, hein ça ne dira pas grand-chose à pas mal de monde, en fait qu'est-ce qui change par rapport à ce qu'il y avait avant, c'est ça qui est le plus important.

DT : d'accord, donc sur la file boue, la file boue est totalement remaniée, avec pour objectif de réduire le nombre de tonnage de boue, donc pour utilise un procédé qui s'appelle la lyse thermique mais bon je ne vais pas rentrer dans les détails, et on va essayer de maximiser aussi la quantité de biogaz qui va être produite en digestion. Tout ça pour quoi pour réinjecter le biogaz dans le réseau de gaz qui se situe au niveau du rond-point de la 5^{ème} république.

GM : une petite précision pour le biogaz, vous voyez actuellement cette station pour la faire fonctionner elle a évidemment un cout, on va la passer de 300 000 à 500 000, en la traitant mieux, et donc en traitant plus et on ne va pas augmenter les coûts de fonctionnement, grâce à justement le gaz qu'on va revendre à GRDF et qui va nous rapporter de l'argent, et donc permettre pour le contribuable ... vous n'êtes peut-être pas contribuable, mais pour les contribuables des 35 autres communes, de ne pas payer plus cher le traitement des eaux malgré etc. Voilà on ferme la parenthèse.

DT : donc ensuite par rapport à ...

C.E. : on reviendra on traitera plus tard, on y reviendra plus tard sur la méthanisation.

DT : on va passer à la valorisation des boues, elle est identique à celle que nous réalisons actuellement, c'est-à-dire qu'on envoie nos boues en compostage, ensuite le sujet de la canalisation de transfert, parce qu'il faut savoir que cette extension s'accompagne de la création d'une canalisation de transfert, donc cette canalisation de transfert a pour objectif d'envoyer les eaux usées traitées, donc elles sont traitées ces eaux, jusqu'au collecteur dit de Garges-Épinay, qui se situe au niveau du Centre de Régulation Technique sur la commune de DUGNY.

GM : un monsieur veut poser une question ...

C.E. : non on posera les questions après Monsieur ... c'est l'exposé pour l'instant vous aurez tout le temps de poser les questions.

DT : donc le tracé que vous voyez actuellement faut savoir qu'il y a de fortes contraintes par rapport à la création de cette canalisation, le tracé que vous voyez actuellement se veut effectivement de prendre plus sur la commune de Garges-Lès-Gonesse, comme vous pouvez le voir, ou on sera en micro tunnelier, c'est une technique ou on pourra être à 20 mètres de profondeur et avec la réalisation de puits, donc là il y en a 2 qui sont indiqués. Il faut savoir que ce chantier est tellement important qu'on part également sur un marché public de Conception Réalisation, qui est actuellement en cours.

Là on explique à peu près toutes les contraintes de ce micro tunnelier, la circulation, la géotechnique, les contraintes structurelles et la garantie de stabilité des ouvrages et des avoisinants, la pyrotechnique, le milieu naturel, la réglementation, les concessionnaires, et les servitudes aéronautiques et les zones de survols, donc ce qu'il faut que vous compreniez c'est que par rapport à cette station, on a souhaité réutiliser les ouvrages existants au maximum et de faire une intégration soignée au niveau de l'architecture, faut savoir également mais peut-être qu'on y reviendra plus tard, il y a d'autres très bons avantages qui sont liés à ce projet, notamment on capte et on va traiter les odeurs, on va éviter l'impact sur les zones humides, donc là il y a eu des modifications de projet tout comme par rapport à l'installation de chantier, également il y a des modifications qui ont été faites. Faut savoir que cette nouvelle station comme celle qui est actuelle on peut la visiter. Elle sera visitable, qu'actuellement les élèves de DUGNY visitent la station d'épuration actuelle et que les élèves pourront continuer à la visiter après la réalisation. Au niveau du planning, concernant les travaux d'extension donc la préparation chantier qui comprend si vous voyez la butte, il y a une butte qui est devant la station, donc on va la déboiser parce qu'elle servira pour la gestion des terres, le démarrage prévisionnel des travaux est prévu en avril 2019, et la fin des travaux pour septembre 2022. Voilà, et au niveau de la canalisation de transfert, dès janvier février 2019, on va devoir réaliser des investigations pyrotechniques, car il faut savoir qu'au niveau du parc de la Courneuve c'était une ancienne zone de bombardement, donc il faut qu'on fasse des investigations préalables, pour savoir, pour réduire les risques par rapport à la pose d'anciennes bombes, et la fin des travaux, on a pas encore le début des travaux, comme je vous expliquais pour l'instant le marché n'est même pas encore lancé mais la fin des travaux doit être au mieux pour le premier trimestre 2022. On aura le chantier qui va se dérouler en même temps.

C.E. : Vous avez terminé ?

DT : Oui.

C.E. : Très bien. Bon d'abord, je voudrais revenir sur un point qui n'est pas du ressort du commissaire enquêteur mais il est évident qu'on ne peut pas faire une station sans faire des travaux. J'ai demandé à un ingénieur quand j'ai fait la ligne 15 sud, parce qu'il y avait pas mal de protestations sur les travaux, tout le monde disait on veut bien le tunnel mais pas les travaux, mais ça paraît difficile quand même hein. Après si vous voulez, s'agissant des travaux bien évidemment, vous aurez votre mot à dire sur les travaux, sur les chantiers eux-mêmes, sur les accès des camions toutes ces choses-là. Donc on va pouvoir aborder les différents thèmes. Je pense que les thèmes permettront d'éclairer les différents points si vous voulez, susceptibles de poser problèmes, comme on vous l'a exposé, il y a une station qui existe à l'heure actuelle depuis 1995 et il est prévu de faire une extension, en la montant de 300 000 à 500 000 en gardant grosso modo les bâtiments existants même s'ils sont restructurés, et en construisant des bâtiments supplémentaires qui auront pour but d'absorber cette extension si j'ai bien compris le sujet. Et il est prévu également, car en 1995, quand vous construisez une station c'est comme pour l'informatique il faut changer d'ordinateur tous les 7 ans, et bien là aussi il y a des progrès qui se font en matière de traitement des boues, en matière de contingentement des odeurs et je pense que c'est là-dessus, qu'il faudra que vous expliquiez comment on fait maintenant pour traiter les odeurs ce qu'on ne faisait pas forcément il y a un certain nombre d'années. Et il faudra aussi expliquer je pense quelles sont les précautions qui sont prises ou quels sont les choix qu'il faudra faire qui ne sont pas encore faits définitivement et c'est un peu l'objet de cette réunion, de ce soir. On est à l'heure actuelle, on n'est pas sur l'opportunité du projet, c'est pour répondre à un Monsieur tout à l'heure, on est sur un projet présenté, alors soit on le rejette globalement mais à ce moment-là ça va poser un gros problème pour traiter les 200 000 habitants puisque j'ai cru comprendre qu'on est en limite de traitement, on est presque à 300 000, on peut faire comme en Indonésie et faire ses besoins dans la nature ça règlera le problème. Je ne sais pas si ça le règlera d'ailleurs mais à un moment donné, on est quand même non pas sur une expropriation, mais sur un projet d'intérêt général. Est-ce que c'est d'intérêt général de traiter effectivement les eaux usées, ou est-ce qu'on laisse faire la nature, voilà. C'est un peu ça la raison, alors maintenant on peut aussi faire évoluer un projet et c'est aussi le but de ce soir. Alors, je vais peut-être aborder le premier thème, comme je l'ai dit tout à l'heure s'il y a une extension il y a un chantier. Ce chantier comme tout chantier va générer des nuisances, le chantier lui-même pendant la construction mais également l'approvisionnement du chantier et ce sera lié au deuxième thème qui sera les itinéraires d'entrées et de sorties à la base chantier. Donc est-ce qu'il y a des questions. Le monsieur qui a le micro il est ou se cache-t-il ?

GM : C'est la dame

C.E. : La dame au micro, vous apportez le micro au monsieur, le monsieur veut poser une question justement sur la base chantier etc. ...Alors vous attendez d'avoir le micro puisque tout est enregistré.

Bernard LOUP, Président de Val d'Oise Environnement : ce n'est pas sur la question du chantier mais c'est sur la question que vous venez d'aborder sur l'opportunité de l'extension. Bien évidemment, ce n'est pas pour dire qu'on n'a pas besoin de traiter les eaux usées, mais c'est sur le dimensionnement. On est aujourd'hui, le dossier a une capacité de 300 000 équivalents-habitants, on est sur un fonctionnement aujourd'hui chiffré par le porteur du projet à 240 000, donc on a une marge de manœuvre d'environ 60 000 é-hab. Il y a aussi LOUVRES qui devrait faire quelque chose comme 10 000 habitants, on nous parle du projet de Sarcelles je ne sais pas s'il est chiffré ça m'étonnerait quand même que sur le territoire du SIAH on augmente de 60 000 habitants ça fait quand même un accroissement de population sur un territoire où il y a quand même une contrainte de bruit des avions qui me paraît important. Alors il faut parler également du projet des 31 millions de visiteurs du triangle de Gonesse qui sont prévus par le projet Europa City, alors effectivement si ces 31 millions de visiteurs existent, on aura besoin de l'extension de la station d'Épuration mais ce projet il est loin d'être acquis et donc on anticipe, on envisage de faire la gare, on fait l'extension alors qu'on ne sait toujours pas si le projet Europa City se fera. Ça va changer quand même la donne sur le territoire. La question que je pose, alors le président du SIAH a dit que c'est lié à une question géographique. Est-ce que la géographie, le relief du territoire permet d'accroître le nombre de communes ? Il me semble que non mais c'est la question que je pose. Est-ce que l'augmentation de population est uniquement sur le périmètre aujourd'hui desservi par le SIAH ou est-ce qu'il y a un périmètre géographique qui peut justifier ce passage de 300 000 à 500 000 qui me permet quand même excessif ?

C.E. : Très bien donc si j'ai bien compris votre question Monsieur, vous posez une question sur le dimensionnement de la station c'est bien cela ? Très bien

GM : Un bout de la réponse et puis ceux qui sont là qui peuvent compléter, compléteront. D'abord il faut bien comprendre, et Monsieur Loup que je connais bien et que je respecte beaucoup, nous parlons d'équivalent d'habitant c'est-à-dire par un nombre de habitants. Par exemple, une entreprise qui s'installe même si elle a 0 habitant on l'estime à 200-300 ou 500 habitants en fonction des activités qu'elle peut avoir à l'intérieur, c'est notre unité d'œuvre qu'on dirait dans certains milieux voilà donc le nombre d'habitant ça ne veut pas dire qu'il y aura sur les 35 communes du Val d'Oise mais vous savez plus de 100 000 habitants. Par contre, il y aura sur le secteur de Roissy, sur des communes comme Gonesse en dehors d'Europa City, je rappelle que le triangle de Gonesse ça n'est pas que Europa City. Europa City de mémoire c'est 80 hectares, le triangle de Gonesse c'est 300. Il y a des projets sur Le Thillay, il y a des projets sur Gonesse, il y a des projets au Nord on l'a dit sur Puiseaux, pratiquement d'ailleurs sur toutes les communes du Val d'Oise il y a des projets. Tout cela a fait l'objet d'étude préalable, d'ailleurs il y a un schéma d'aménagement qui est en train de sortir fait par l'agglomération de Roissy et qui fait bien voir et ressortir toutes ces zones d'activités etc qui font des équivalents habitants et qu'il faudra bien traiter. Je tiens à apporter une précision en tant que président, parfois, comme je vous l'ai dit tout à l'heure nous sommes un service public, nous avons aussi un collège d'élus et de représentants des communes et je dis toujours dans les comités, ici on ne débat pas du choix que les communes font sur leur territoire. Chaque commune ou chaque structure tels que communauté d'agglomération, elle lui appartient de faire ces choix politiques d'aménagement. Nous, nous sommes là uniquement pour pouvoir assurer la faisabilité des projets que peuvent avoir ces territoires et être en capacité de pouvoir donner des avis favorables, contrairement à ce que je peux entendre parfois, vous devez bien comprendre que pour faire, tout à l'heure je vous ai entendu dire 3 ans, 3 ans c'est la réalisation ; il a fallu 7 ou 8 ans d'études au préalable avant que ça ne se fasse. C'est-à-dire que si demain sur une commune on dit ah bah on fait tant de logements par exemple, et qu'on demande un avis au SIAH, est-ce que vous pouvez accepter cette construction qu'on répond Non ! Qu'Est-ce qu'on viendra dire au président ou aux élus de la communauté ? Vous n'avez pas fait votre travail. Donc notre rôle c'est d'être des facilitateurs, c'est d'être des prévisionnistes, et c'est de pouvoir être des facilitateurs aux élus, aux collectivités qui ont leur propre responsabilité pour faire leur programme sans avoir à juger de ce qu'ils font sur leur territoire. Ça c'est leur rôle d'élus avec leur propre électeur. Il faut que les choses fonctionnent normalement. Alors peut-être que tu voulais apporter quelque chose ?

C.E. : On va passer car on a pas mal de chose à traiter donc je remercie pour cette question qui n'était pas prévue mais vous pouvez comme je vous l'ai dit poser toutes les questions et donc effectivement le problème aussi, on peut se poser la question et le commissaire se la posera : Est-ce qu'il vaut mieux être surdimensionné ou sous-dimensionné ? On peut se poser la question

Est-ce qu'il vaut mieux être surdimensionné ? J'ai eu le même problème car j'ai fait l'enquête sur le SICTOM si vous voulez, et effectivement si vous étiez sous-dimensionné, là vous entendrez sonner les cloches ça je peux vous le dire

GM : Vous savez on sait quand même aussi poser toutes ces questions-là enfin, on est des élus, on n'est pas tous complètement... Et puis des fonctionnaires de haut niveau dans ces métiers qui sont là pour nous dire. On sait interroger sur la capacité, par exemple le bâtiment administratif, voilà ça c'est clair tout le monde comprends, ce sont des bureaux, pour le moment nous sommes 50, bientôt 55 ou 60. Est-ce qu'il faut faire un bâtiment pour 60 ou est-ce qu'il faut faire un bâtiment pour 100 ? Qu'est-ce qui nous guide ? Ce n'est pas ce qu'on est aujourd'hui c'est ce qu'on sera dans 10 ans. Je ne vais pas rentrer dans le détail mais vous savez bien qu'aujourd'hui Le service public en matière d'assainissement d'eau etc. est en train de se gonfler et de compléter de se structurer donc nous avons prévu des bureaux plus importants que nous utiliserons dès 2020 quand les bureaux seront terminés mais c'est pour pouvoir être aménagés et être utilisés dans 5 ou 10 ans voilà. Et c'est vrai que pour une station qu'on fasse plus 100 000 ou plus 200 000 on m'avait dit que ça ne coûtait pas beaucoup plus chère.

C.E. : Donc on passe aux questions si vous voulez sur le chantier de l'extension. Le choix de la base chantier. Alors ou est prévu la base chantier ? Il faudrait peut-être que vous montriez et puis les nuisances dues au chantier voilà. Alors on prend les questions. Les itinéraires d'accès c'est le thème d'après mais on l'abordera bien évidemment.

Question du Public : Bonjour

C.E. : Bonjour Madame

Question du Public : Moi je voulais juste savoir pour ce site à la place d'agrandir la station si on ne peut pas en faire une autre ailleurs ? Parce que nous en tant qu'habitant, notre bien immobilier va être dévalorisé avec cette station. On va perdre de la valeur immobilière sur nos biens. Pourquoi ne pas la faire de côté de Leroy Merlin ou du côté Gonesse ? Il y a des terrains vides. Pourquoi ne pas la faire là-bas ou ce parc qui doit être construit ce centre commercial avec ce parc. Pourquoi ne pas la faire à cet endroit ?

C.E. : Voilà ça c'est la première question, vous les reprenez dans votre tête à la gauche là et on prend une autre question sur le même thème.

Question du Public : Alors moi je suis très étonnée...

C.E. : Le micro madame, comme une glace, comme une glace

Question du Public : Je suis très étonnée que les travaux, le seuil de travaux devrait se dérouler en avril 2019, que je ne sois pas au courant du tout de ce projet, je trouve ça aberrant de la part de Monsieur le Maire qui l'a signalé aussi ... Laissez-moi finir la question Monsieur le Maire, je suis aussi outrée que Monsieur le Maire ne soit pas au courant du tout de ce projet. Je pense que ce projet ça doit faire quelques années que vous l'étudiez et ça franchement c'est inadmissible que les citoyens et que les gens de Dugny soient prévenus au seuil du commencement de la construction.

C.E. : Alors Madame ce n'était pas l'objet du thème mais on a bien entendu votre non pas question mais votre observation.

Allez-y madame

Question du Public : Bonsoir, alors moi je voudrais connaître la date, si possible, du début du projet en fait, à quel moment ou en quelle année vous avez commencé à penser ce projet ? Premièrement. Deuxièmement la station, est-ce qu'elle va être classée SEVESO-3 ? Pourquoi ?

C.E. : Voilà, très bien, bon, peut-être, vous pouvez répondre là aux 3 questions dans l'ordre ? On passera ensuite aux questions suivantes.

GM : je réponds à la première mais je ne vais pas tout le temps parler, il y a des gens qui sont là, il faut qu'ils parlent aussi. Bon on répond à la première question. Je réponds à la première question. Le choix, Madame là-bas. Alors, on vous a bien parlé d'une extension, donc l'extension ça se fait forcément à côté, c'est comme quand vous agrandissez votre maison chez vous hein...bon...bah on peut toujours tout Madame, ah oui, sauf qu'encore une fois il ne s'agit pas de reconstruire une station, il s'agit de faire une extension d'une station existante, donc une extension ça ne peut se faire qu'à côté d'une station existante. Effectivement vous me dites à la place de Leroy Merlin à Gonesse, d'accord, on aurait pu la première aussi là-bas en 1995. Enfin, ça après, après, vous regarderez mais, mais, alors, d'abord bon enfin, il faut, ça été dit tout à l'heure par Monsieur le Commissaire, on est dans un pays, je l'ai dit tout à l'heure à votre chère coiffeuse, bon, on est dans un pays de droit, alors vous pouvez anticiper sur tous les risques, ça va s'écrouler, ça va être dévalorisé, moi j'entends tout Madame, et si demain, je vous le dit ce soir très ouvertement, si demain vous trouvez un tribunal qui vous donne raison, on vous indemnise, enfin je veux dire, non mais Madame, si je dis ça, si je dis ça, c'est parce que si vous me posez la question et si vous me demandez je ne sais pas quoi, quelque chose à l'amiable, moi je ne peux rien faire. Je ne peux rien faire. Mais je ne peux me...ce n'est pas...je vous ai expliqué, sur le choix, ce n'est pas une nouvelle station, c'est une extension d'une station existante, et l'extension on ne peut la faire qu'à côté d'où elle existe, alors après...

Question du Public : Vous dites que c'est un choix mais qui a fait ce choix d'extension plutôt que de la mettre ailleurs ?

DT : Donc déjà il faut savoir que techniquement pour réaliser une station d'épuration, il faut qu'il y ait un milieu récepteur, d'accord ? Les milieux récepteurs des stations d'épuration, c'est quoi, c'est les cours d'eau, donc effectivement on aurait pu essayer de délocaliser ailleurs cette station d'épuration ou d'en créer une autre. Sauf que les cours d'eau présents sur le territoire du Val d'Oise, sur le territoire du SIAH, ont des capacités trop petites, en fait, c'est de trop petit cours d'eau pour pouvoir recevoir une autre station parce qu'il faut qu'il y ait une capacité épuratoire pour pouvoir accueillir ces eaux usées traitées, voilà, c'est pour ça également qu'on a fait le choix d'une extension et non d'une création ailleurs un peu plus haut au niveau du territoire du SIAH.

C.E. : oui donc en fait on vous dit que en fait il y a des contraintes techniques apparemment, d'après ce que je comprends, des contraintes techniques, il pourrait peut-être il y avoir aussi si j'ai bien compris des contraintes économiques parce qu'il est plus facile d'agrandir sa maison que d'en acheter une autre.

Question du Public : inaudible

C.E. : Monsieur le micro parce qu'autrement...votre intervention...n'aura pas l'honneur de figurer au PV

Question du Public : pour l'histoire des rivières c'est très bien mais me dites pas qu'il faut une rivière pour pouvoir évacuer l'eau qui se trouve dans la station d'épuration parce qu'avec tous les travaux que vous allez faire pour aller jusqu'à Epinay, vous allez faire à 20 mètres de profondeur faire des canalisations pour amener le...vous pouvez vous passer des rivières...ne dites pas que c'est à cause des rivières, par contre...

DT : Si

Question du Public : Ce que je veux vous expliquer, il y a des rivières qui sont là, bon ben on les garde ces rivières mais on n'est pas obligé de se servir de ces rivières me dites pas que c'est une obligation de se servir des rivières...

DT : Ben si...

C.E. : Vous pouvez répondre à la question ? Merci Monsieur on a bien pris la question. Vous pouvez répondre à la question ?

Eric Chanal (EC)

Alors, oui, on est obligé de se servir d'un milieu récepteur, d'une rivière pour rejeter le rejet des eaux traitées, ça, je ne connais pas de station d'épuration qui rejettent dans un milieu autre qu'un milieu superficiel aquatique et pour reprendre les éléments de tout à l'heure concernant le lieu de la station, vous demandiez qui a pris les décisions, très clairement on a fait il y a un certain nombre d'années une étude comparative entre une délocalisation d'une usine de traitement

qui serait effectivement plus petite et située en amont, et non pas à Gonesse, encore plus en amont, de notre territoire. Ces études-là ont montré que, que ce soit d'un point de vue technique ou effectivement comme l'a dit Madame Tanguy, on allait se retrouver en tête de bassin versant, c'est-à-dire à des endroits où la rivière n'a quasiment pas de débit l'été, or aujourd'hui tous les processus de traitement qui sont mis en œuvre sont conditionnés par le respect d'une certaine qualité dans la rivière. Lorsque vous rejetez dans une rivière qui n'a pas de débit ça veut dire que vous êtes quasiment contraint par la réglementation, ce n'est pas une volonté du SIAH, c'est la réglementation, de rejeter quasiment une eau pure, et l'eau pure ça veut dire quoi, je rejoins la remarque qui a été faite par Monsieur le Commissaire, c'est des filières qui sont extrêmement coûteuses, qui sont analogues à ce qu'on trouve en eau potable, qui sont extrêmement coûteuses en assainissement en terme d'investissement mais surtout en terme de fonctionnement, ce sont des techniques de type membranaire qui sont extrêmement coûteuse notamment en énergie et donc, lorsque l'on a posé l'ensemble de ces paramètres avec , au-delà le fait que aussi on avait une maîtrise foncière sur le site du syndicat, effectivement les élus du syndicat ont fait le choix de ne pas délocaliser cette extension de station et de la faire sur le site de la station actuelle de Bonneuil. Mais oui je vous confirme, il faut bien une rivière pour rejeter les effluents traités de la rivière et tout le processus est conditionné par la qualité qu'on recherche sur la rivière dans laquelle on rejette.

Question du Public : Oui mais cette station je trouve qu'elle est trop près des habitations de Dugny, voilà ! Donc on ne sait pas exactement comment ça va se terminer, qu'est ce qu'il va se passer ? Imaginez qu'il y a un problème un jour, du gaz ou quoi que ce soit que vous avez parlé que vous allez emporter le gaz dans le réseau. Le gaz il sera toujours là à côté des immeubles, parce que à côté des maisons donc cette station elle ne peut pas se faire si près. Ne me dites pas que le point le plus bas c'est ici, le point le plus bas il est à 2 kilomètres facilement pour pouvoir en faire une autre. Parce qu'il y a une partie de l'aéroport du Bourget là, hein, c'est une grande surface, on ne parle pas de leur en prendre une partie, alors que nous on paye pour le Bourget. Donc c'est des possibilités de la faire beaucoup plus loin qu'au raz des maisons.

C.E. : Très bien Monsieur. Donc ce n'est plus des questions, ce sont des observations que vous faites hein donc je vous prierai de poser des questions. Donc vous avez posé une question, il a été répondu à votre question, je ne sais pas si vous avez répondu à la question de Madame dite « la coiffeuse »

Question du Public : Non justement je refuse qu'on m'appelle la coiffeuse...

C.E. : c'est ce que j'ai entendu Madame

Question du Public : je m'appelle Madame Ould Ali, je suis résidente à Dugny Monsieur et en effet commerçante.

GM : excusez-moi Madame

Question du Public : je me suis présentée tout à l'heure, pour ne pas être qualifiée de coiffeuse, en dehors d'une coiffeuse j'ai aussi un cerveau*

GM : je n'ai pas cherché à vous vexer Madame

Question du Public : je vous demande d'être respectueux, s'il vous plaît

GM : je suis respectueux

C.E. : essayez de répondre aux questions de Mme Ould Ali

Question du Public : merci Monsieur

C.E. : alors c'était quoi les questions ? Vous les avez notées ?

DT : donc déjà il y avait la question par rapport au classement en SEVESO-3 ?

Question du Public : tout à fait

DT : donc vous demandiez pourquoi ?

Question du Public : Non je vous demande est-ce qu'elle est classée SEVESO-3 dans quelle classe on l'a mise ?

DT : non, donc là, elle n'est pas classée SEVESO 3, parce que ben après je vais parler un peu technique

Question du Public : c'est pas grave parlez technique

DT : par rapport aux rubriques, aux numéros de rubrique, donc vous avez la 4-3-10 due au gaz inflammable d'accord ? Donc là il y a des seuils qui existent au niveau de la déclaration de l'autorisation et au niveau des caractéristiques de l'installation en situation future, on est à peu près à 5 tonnes, c'est ça, d'émissions de gaz, c'est ça...c'est le biogaz...

C.E. : je me permets d'intervenir parce que tout le monde ne comprend pas le classement...simplement attendez...excusez moi

DT : en fait, on est en déclaration ICPE

C.E. : non mais attendez...les...là, pourquoi il y a une enquête ? Pourquoi il y a une enquête parce qu'il s'agit d'une installation classée et ça s'appelle installation classée pour la protection de l'environnement et il y a tout une nomenclature qui existe qui oblige à faire ou pas des enquêtes et notamment quand il y a des autorisations, on fait une enquête, par contre quand il y a une simple déclaration il n'est pas nécessaire de faire une enquête donc. Et ensuite il y a certains seuils, effectivement, de déclenchement, il se trouve que là, l'extension fait l'objet d'une nomenclature particulière, c'est une nomenclature à la Prévert hein et qui évolue tous les 6 mois, je vous le dit, tous les 6 mois il y a un nouveau décret qui sort, qui en rajoute ou qui en enlève, et donc, parce que effectivement il faut une autorisation, c'est pour ça qu'il y a une enquête publique voilà. Alors maintenant, les enquêtes SEVESO, enfin ce que l'on appelle les classements SEVESO ça correspond à des normes particulières et Madame Tanguy vous a répondu qu'elle ne faisait pas partie du classement SEVESO.

Question du Public : alors, est-ce que vous êtes au courant que rue Lorenzi il y a des habitations qui sont en cours de construction qui vont être, oui, donc 16 pavillons et 180 et quelques logements qui sont en cours de construction. Or, moi je connais certaines personnes qu'ont acheté entre autres des pavillons qui n'étaient pas du tout au courant de l'extension de votre station d'épuration actuelle

DT : et ils savaient qu'il y avait déjà une station d'épuration existante ?

Question du Public : alors pour certains oui bien-sûr puisque c'étaient des Dugnysiens. Or ils n'étaient pas du tout au courant que cette station allait d'étendre en tout cas pas au Sud puisque ça nous on l'a découvert tout à fait par hasard. Il s'avère qu'une dame dans Dugny se balade dans les jardins. Elle trouve un petit panneau où il est noté que si on pense être dans l'emprise du chantier fallait prendre contact avec la SIAH, chose que j'ai faite, moi, début septembre j'ai rencontré Monsieur Miotto ici présent. Donc à partir de là, j'ai commencé un petit peu à chercher et un petit peu à fouiner, en effet. Alors moi pour répondre à Monsieur Veysière, vous est dos à moi, je vais me mettre face à vous Monsieur Veysière, non non non, je vais me mettre face à vous, parce que moi il faut que je vous réponde, Monsieur Veysière, moi vous étiez mon voisin d'accord ?

C.E. : ne parlez pas si près Madame parce que là j'en peux plus

Question du Public : je n'ai peut-être pas besoin de micro

C.E. : oui c'est possible

Question du Public : Monsieur Veysière, moi qui étais votre voisine, je vous ai posé une question qu'a été très simple, je vous ai dit « comment se fait-il que nous ne soyons pas, nous riverains proches de cette station d'épuration, au courant du projet ? Vous m'avez dit « ça c'est Bonneuil ça ne me concerne pas je n'étais pas au courant ». Alors Monsieur Michel Adam, est-ce qu'il est là ? Il n'est pas là. Monsieur Michel Adam siège aux commissions à la SIAH donc Monsieur Adam fait des rapports à la commune de Dugny et ça depuis un moment. Donc Séverine tout à l'heure me dit « on va porter plainte pour des propos diffamatoire parce que Monsieur Veysière a signé sa première promesse de vente en 2015 or moi j'ai des documents qui prouvent que en 2014 Monsieur Michel Adam siégeait à ces commissions alors que peut-être que vos informat...peut-être que votre élu ne vous a pas informé, peut-être qu'il y a un problème de désaccord ou de désinformation au sein de votre équipe municipale Monsieur Veysière. Aujourd'hui, moi, je suis citoyenne, je ne fais pas de politique ici, on fait pas du tout de politique, non je n'ai pas d'intention ni...je n'ai pas à me présenter, je me mettrai sur aucune liste et je ne me présenterai pas aux élections. Aujourd'hui je suis citoyenne. J'ai une maison, Monsieur Veysière, on a...on est propriétaire d'une maison, c'est nos économies, c'est notre sueur, on est d'accord ? Les trottoirs, les rues de Dugny depuis l'arrivée d'Eurocopter, avec le chantier de la maison du Cil, avec le chantier aujourd'hui de Bouygues, nos trottoirs on dirait qu'il y a eu un tremblement de terre sur notre commune, vous êtes pas sans le savoir, hé ben il suffit de marcher Monsieur, regardez au sol, je n'en rajoute pas, je ne fais pas de de...j'ai rien contre vous Monsieur Veysière...mais j'ai vu...je me balade Monsieur, je ne sais pas conduire moi je marche, d'accord ?

C.E. : Madame Madame

Question du Public : non non attendez

C.E. : ce sont plus des questions, c'est un soliloque, c'est une intervention

Question du Public : Monsieur Veysière, je remets les choses à leur place

C.E. : Madame, je vous prie de vous assoir et de rendre le micro

Question du Public : alors ma dernière question à la SIAH, depuis quand votre projet est en cours de préparation pour en arriver là où vous en êtes ?

C.E. : j'ai bien noté Madame votre question c'était que vous n'étiez pas au courant du projet si j'ai bien compris

Question du Public : Personne dans Dugny, c'est scandaleux ! C'est scandaleux.

C.E. : Bien, simplement pour Madame qui avait posé une question sur la dévalorisation des biens, donc j'ai fait effectivement pas mal d'enquête, malheureusement ça n'a jamais été prouvé en région parisienne, je vais vous dire pourquoi parce qu'il y a une telle pression foncière en région parisienne qu'il est extrêmement rare que les biens dévaluent. Par contre en province ça peut poser des questions non pas d'ailleurs sur des problèmes d'épuration des eaux mais par exemple les éoliennes ou les choses comme ça

Question du Public : inaudible...la date du projet

C.E. : Ha oui la date du projet, attendez, on va vous donner la parole mais on laisse répondre sur la date du projet

GM : alors je voulais...merci Monsieur le Commissaire, répondre à votre question Madame Ould Ali pour dire que le projet il est en...les premières réflexions puisqu'au fond c'est ce que vous voulez savoir, remonte environ à 2010 – 2011 mais maintenant je voudrais apporter une précision puisque Monsieur le Commissaire nous a bien dit que tout ce que nous disions était enregistré, en ce qui concerne Michel Adam qui fait partie du conseil. Monsieur Michel Adam ne siège absolument pas et dans aucune commission du SIAH. Monsieur Adam siège dans une structure dont j'assume aussi la présidence qui s'appelle le SAGE, le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, et qui n'a rien à voir avec le problème de l'extension de la station que les choses soient extrêmement claires.

Question du Public : en effet, Monsieur Michel Adam siège au SAGE, c'est une certitude, votre projet d'extension, vous n'en avez jamais parlé au SAGE...vous ne vous en souvenez pas...

GM : officiellement non

Question du Public : alors est-ce que le directeur des services techniques de la commune de Dugny n'a jamais siégé aux commissions de la SIAH ?

GM : je ne peux pas vous dire, je ne crois pas...

Question du Public : alors moi, pour avoir vu Monsieur Veysière et Monsieur Jérôme Cayolle...en septembre y m'a confirmé, c'est Monsieur Jérôme Cayolle, c'est Monsieur Veysière qui m'a dit : « Jérôme va t'expliquer ce qui va se passer en bas parce que lui siège, est allé, il était là, et il sait ce qu'il va se passer, lors du projet de la SIAH...

C.E. : Bon Madame, on va interrompre là-dessus, on a bien compris qu'effectivement vous n'étiez pas au courant du projet simplement je peux vous dire que ça c'est un problème de droit que le SIAH, c'est-à-dire que le projet doit être compatible avec le SAGE, ça c'est autre chose, c'est un problème de réglementation, parce que le SAGE définit effectivement des grandes lignes et toute station, il n'y a pas d'ailleurs que les stations d'épuration, elles doivent être compatible avec le SAGE.

Question du Public : tout à fait, donc heuforcément il a dû en discuter

C.E. : Mais, on va poser une question parce qu'on n'a pas beaucoup avancé sur le chantier lui-même et sur le projet, allez-y...Madame on vous donnera tout à l'heure vous avez déjà eu la parole tout à l'heure vous l'aurez également mais il y a d'autres personnes qui veulent parler également, pardonnez-moi. Allez-y Monsieur !

Question du Public : Merci Monsieur le commissaire enquêteur. Bon moi j'ai une observation et une question. Une première observation qui concerne ce qui a été dit relatif au classement SEVESO-3 etc. je crois qu'il faut quand même être un petit peu plus précis sur le sujet parce que certes l'usine n'est pas classée SEVESO-3, ni SEVESO mais simplement c'est une usine qui relève de la directive SEVESO-3. Directive SEVESO-3 qui comme vous l'avez un peu expliqué a créé certaines nomenclatures ICPE dont la 4.510 pour les usines qui manipulent et utilisent des substances et produits dangereux notamment pour le milieu aquatique. C'est quand même important de le dire parce que nous sommes en zone inondable et personne ne pourra jamais nier que dans toutes les grandes catastrophes industrielles toutes les mesures de précautions conformément à la loi avaient été prises. Sauf que à un moment ça dérape et que les mesures de précautions ne sont pas suffisantes par rapport à l'ampleur de la catastrophe naturelle donc il faut quand même préciser ce point. Ensuite moi j'ai une autre question qui finalement va être un petit peu sous-jacente à tous les points que vous allez aborder ce soir qui est celui de l'étude d'impact. Parce que à la lecture de l'étude d'impact, moi il y a quelque chose qui m'a frappé, j'en ai d'ailleurs fait part au commissaire enquêteur lorsque je suis allé le voir lors de sa permanence en mairie de Garges-lès-Gonesse qui est que certains éléments de construction à Dugny ont été oubliés dans l'étude d'impact. Ce qui fait que l'étude d'impact, elle est là pour quoi ? Elle est là parce qu'il y a des risques, risques avérés, risques potentiels, mais en tout cas il y a des risques. Et l'étude d'impact est faite pour que on puisse appréhender du mieux possible si le projet qui est présenté à la population est acceptable ou pas. Comment voulez-vous appréhender de la manière la plus fine et la plus précise possible le fait que le projet puisse être accepté par la population en termes de nuisances, en termes de risques, si certains éléments qui sont substantiel, je rappelle quand même, c'est quasiment, j'ai pas le chiffre exact en tête mais quasiment 200 logements au bout de la rue Lorenzi à l'ancien emplacement du centre de loisirs et vous avez la construction d'une mosquée qui va être impactée parce qu'en limite de la canalisation de rejet qui partira de l'usine jusqu'au collecteur de Garges-Epinay qui en plus est un ERP et en plus vous avez une 3^{ème} structure qui sera une crèche qui sera créée rue Lorenzi, une crèche privée mais voilà...tous ces éléments-là ne figurent pas et on peut notamment voir en page 100 de l'étude d'impact que il est dit...je prends la page...il est dit « compte-tenu du classement des sols dans le PLU il n'est pas attendu de nouvelles implantations d'habitats à proximité du site d'extension projeté. Bon je vous pose la question parce que c'est quand même important et moi je crains que sur ce terrain-là, dans l'hypothèse où l'enquêteur public décide de donner un avis favorable au projet, hé bien sa position s'en trouverait fragilisée par rapport au fait que des éléments substantiels de l'étude d'impact n'ont pas pu être appréhender de manière fine et précise puisque inexistantes.

C.E. : Très bien Monsieur. Alors d'abord je vous rassure je ne suis pas d'une nature fragile alors ça ne me touche pas trop...simplement pour revenir et je vais entrer dans le fond du débat mais simplement pour revenir vous avez évoqué le principe de précaution. Le principe de précaution il n'y a que le conseil de l'état qui vraiment le développe. Par contre, il y a un principe qui a été développé dans un arrêt très récent qu'est le principe de prévention et le principe de prévention et c'est même un peu l'objet du débat de ce soir c'est éviter, réduire, compenser. Et donc effectivement, quand il peut y avoir des dangers, il y a des précautions à prendre simplement sur l'habitat, vous le savez aussi bien que moi, peut-être même mieux que moi, que l'habitat est régi par les plans locaux d'urbanisme et le plan local d'urbanisme, il définit les zones où l'on peut construire et les zones où on ne peut pas construire. Et si effectivement il avait fallu une exception pour ce projet, il y aurait eu ce qu'on appelle une enquête de mise en compatibilité or il n'y a pas d'enquête de mise en compatibilité c'est donc que pour revenir sur le problème de l'urbanisme je peux affirmer ce soir puisqu'en réalité c'est simplement les textes et j'ai toujours été un obsédé textuel, notez-bien, j'ai toujours été un obsédé textuel, les textes précisent bien qu'il n'y a pas de mise en compatibilité donc on est dans le plan local d'urbanisme. La peur n'évite pas le danger, je suis bien d'accord avec vous et il y a peut-être des précautions à prendre. Il y a peut-être effectivement des aménagements et encore une fois l'objet de ce soir c'est éventuellement de voir qu'est-ce que l'on pourrait faire en fonction effectivement des questions posées. Voilà mais je vous réponds sur ce problème d'habitations dès l'instant où c'est dans le plan local d'urbanisme qui définit les distances qui définit les hauteurs des bâtiments hé bien après il peut avoir...effectivement si on habite au 4^{ème} étage on peut avoir une vue sur les bâtiments mais voilà ça se sont des nuisances qui se débattent devant le tribunal de grande instance même pas devant le tribunal administratif. Voilà simplement j'intervenais sur ce plan-là parce que ce n'est pas directement, si vous voulez, sur le projet lui-même mais sur l'environnement du projet. La question...alors vous ne posiez pas véritablement une question Monsieur vous évoquiez des problèmes en réalité si j'ai bien compris ? Monsieur qui a posé la question là-bas ? Vous ne posiez pas une question ? D'accord. D'autres questions ? Alors on va peut-être revenir quand même mais bon encore une fois je définit si vous voulez je définit une ligne mais vous voyez que je suis très souple et que j'accepte les questions car si vous posez les questions c'est celle qui vous turlupine donc il faut les traiter hein ? Je vous redonnerai la parole Mme Ould Ali mais il y a d'autres personnes qui parlent.

Question du Public : Je voudrais savoir tout simplement si nous sommes toujours au courant des modifications de l'ancienne usine, s'il y a des travaux ou quoi que ce soit, parce que si vous rajoutez l'annexe, c'est très bien peut-être mais il faudrait déjà savoir si l'usine actuelle est en état sans problème, voilà tout simplement. Et ce que je souhaiterai également savoir si y a des modifications qui se font au cours de l'installation de l'annexe, est-ce que Dugny sera mis au courant ?

C.E. : Donc la question que vous posez Madame si j'ai bien compris, c'est qu'on va faire une annexe mais est-ce qu'on ne va pas en profiter également pour essayer sur l'existant éventuellement de faire des améliorations, c'est ça votre

question Madame ? Est-ce que sur l'existant actuel, parce qu'il y aurait des dysfonctionnements qui auraient été constaté, on n'en profiterait pas également, je dirai pour faire une mise à nouveau quoi une mise à niveau.

DT : Donc il y a eu un diagnostic des ouvrages qui a été réalisé, notamment par rapport au béton, et effectivement il y a des ouvrages que l'on va réhabiliter, que l'on va réutiliser et qui faudra des fois réparer et d'autres ouvrages effectivement qui étaient...qu'on pouvait plus réutiliser qui là, eux, seront démolis et remplacés par des nouveaux ouvrages.

Question du Public : Est-ce qu'on aura la possibilité d'avoir un droit de regard sur les choses qui ont été faites ?

DT : Ben la station...

EC : Il y a un problème de communication...

Question du Public : La communication entre Bonneuil et Dugny

DT : Donc après il y aura...en cours de travaux il y aura...

Question du Public : Parce que jusqu'à présent on n'a jamais su exactement ce qui se passait dans cette usine. Il n'y a jamais eu de rapport ou quoi que ce soit pour nous tenir au courant s'il y avait des modifications ou quoi que ce soit...

C.E. : Madame, il fait laisser le Commissaire Enquêteur dire des choses dans son rapport

EC : alors pour répondre précisément à la question, la station actuelle ne fonctionne pas dans son coin, elle a des comptes à rendre, on rend des comptes en tant que maître d'ouvrage en particulier aux services de l'état sur le fonctionnement et sur le résultat du traitement des effluents. Donc ça se sont des rendus compte qu'on a, a minima, annuellement. On rend compte également des résultats que l'on obtient sur la qualité de traitement auprès de l'Agence de l'Eau, accessoirement on a aussi la possibilité d'avoir des primes en fonction de la qualité de l'épuration. Donc vous voyez que on est quand même régi, la station actuelle est régie par un arrêté préfectoral qui lui donne un certain nombre d'obligations en termes de fonctionnement et de traitement. Le...donc il en sera de même sur le futur. Sur le fonctionnement de la station, vous trouverez également dans nos différents rapports d'activité annuelle qui sont des documents obligatoires, réglementaires, un certain nombre d'informations sur le fonctionnement de la station actuelle, aussi bien sur la qualité de traitement que sur la nature des boues ou l'évacuation des boues, je vous invite à vous y rapporter et si vous n'avez pas accès à notre site internet, on peut très facilement vous rendre destinataire d'un exemplaire de notre dernier rapport d'activité donc tout ça se fait en parfaite transparence dans les règles que nous impose la réglementation. En parallèle à ces aspects un petit peu réglementaire, c'est une visite, alors je parle pour la station d'aujourd'hui, c'est une visite qui se visite...c'est une station pardon qui se visite, on fait certes beaucoup de visites à l'attention des scolaires mais il nous arrive très fréquemment également de faire des visites et indépendamment du territoire, on fait pas de frontières entre le Val d'Oise et le Seine-Saint-Denis, donc on est amené à faire des visites également d'adultes de cette station actuelle. Donc il est toujours...bon là on va, de fait, avec les travaux suspendre ces visites là mais on est en train de travailler sur un plan de communication, justement on évoquait ça tout à l'heure de manière à informer, pour autant que le dossier soit accepté pour informer l'ensemble des acteurs dont vous faites partis de l'évolution du chantier et des travaux ultérieurs. Et dans ce cadre-là, et au-delà des différents supports que l'on envisage de créer, et notamment des supports numérique, on envisage également de faire, d'organiser ponctuellement de visites du chantier, bon c'est dès...faut savoir que des visites de chantier c'est quand même assez compliqué à organiser mais ça permet de démontrer aussi que on travaille en toute transparence et que les travaux, même s'ils se font dans un coin un peu à l'écart de tout le reste, ne se font pas en totale autarcie par rapport à leur environnement.

C.E. : voilà...simplement...j'ai bien noté effectivement que vous faisiez un plan de communication, effectivement le citoyen actuel et je crois que certains événements ont démontrés que le public voulait être associé étroitement effectivement aux évolutions...et tenu au courant c'est ce qu'on appelle la transparence administrative mais la transparence elle n'a pas uniquement à l'attention du préfet, on est bien d'accord là-dessus et je pense effectivement qu'il y a peut-être des choses à mettre en œuvre...on verra ça effectivement...des choses à mettre en œuvre pour que le public soit plus étroitement associé puisqu'il m'a semblé que au niveau de l'information préalable il y avait eu un problème, voilà. Donc quelqu'un voudrait poser...oui allez-y Monsieur.

Question du Public : Bonsoir. J'ai 2 questions. Premièrement c'est sur...vous avez bien dit que en tant qu'entité publique vous faites des rapports d'activité avec des bilans financiers donc ces rapports d'activité sont communiqués à qui ? A quel partenaire public ? Parce que du coup travaillant dans une collectivité on a souvent des rapports d'activité qui nous sont communiqués et du coup si cette réflexion de 2010 elle devait apparaître dans ces rapports d'activité et ma seconde question c'est si ces études datent de 2010, auprès de qui, sachant qu'il y aura un impact sur Dugny, quoi qu'il arrive, parce que à partir du moment où vous lancez une étude et que vous vous rendez compte qu'il y a un impact sur la ville voisine auprès de qui...moi pour moi il me semble invraisemblable que on puisse communiquer auprès de la commune voisine avec qui il y aura des impacts importants, on va dire 6 mois avant ou je ne sais pas au mois de mai, Monsieur le Maire dit qu'il a eu l'information au mois de mai. Si il a eu cette information au mois de mai ça veut dire que...moi il me semble qu'il y a eu peut-être un manquement au niveau de ses services parce que du coup il a quand même des agents qui reçoivent des courriers et qui doivent à mon avis avoir été informé par vos services ou alors peut-être que chez vous il y a eu un manquement administratif qui a été fait mais il me semble que connaissant le sérieux des collectivités que les choses ont dues être fait en bon et due forme. S'il y a un conseil d'administration qui siège, il y a un rapport d'actualité et des délibérations qui sont prises donc elles sont communicables. Donc là on a une grosse interrogation sur cette question-là puisque du coup ça nous interpelle et du coup je reviens sur la question même sur la base de vie et l'accès au chantier parce que c'est ça la première question. Voilà, ce qui m'intéresse c'est que du coup, si et je dis bien si, parce que du coup si même Monsieur le Commissaire Enquêteur vous donne un avis favorable, je pense que les Dugnysiens on ne s'arrêtera pas là parce que du coup ce n'est pas quelque chose qu'on souhaite en tout cas sur notre ville avec toutes les problématiques que ça peut engendrer. Où sera installé le chantier ? Comment

vont accéder les différents camions qui vont intervenir et en tout cas quel plan de circulation vous avez prévu ou vous envisagez parce que, comme l'a dit Madame Ould Ali, il est vrai que quand on se promène dans la rue, il y a des grosses problématiques de circulation et en tout cas les trottoirs qui sont très fissurés par le passage des camions. Donc voilà et puis avec la problématique qui se passe aussi sur le nouveau site avec le nouveau quartier qui est en train de voir le jour sur la rue Lorenzi. Donc...et puis la problématique du désenclavement, ça elle a raison, donc du coup ça va avec donc voilà. En tout cas, base de vie de chantier et puis la grosse interrogation c'est pour moi il est invraisemblable que personne n'ait communiqué auprès...tout le monde se renvoie la balle moi la vraie...comme on est enregistré la réponse elle sera enregistrée à qui, auprès de qui vous avez communiqué l'information de ces différentes études parce que à mon avis vous l'avez communiquée, ben on veut savoir à qui !

C.E. : Bien Monsieur donc, on a bien noté votre...voilà voilà...je dirai voilà une question qu'elle est bonne puisqu'en fait ça rejoint effectivement ce que j'ai prévu de traiter ce soir et on a passé 35m ou 40m mais c'était nécessaire et vous comprenez mieux pourquoi j'ai fait cette réunion publique d'information et d'échange ce soir voilà. C'est justement pour qu'on puisse répondre à cette question. Donc vous pouvez répondre à la question, peut-être en indiquant sur le plan où se fera la base chantier, quels seront les itinéraires d'accès, est qu'il y aura des itinéraires d'accès différents des itinéraires de sorties ? Est-ce que l'on se fait l'entrée et la sortie par le même itinéraire etc. ? Ce qui est envisagé Monsieur ce qui est envisagé et ce qui est dans le projet.

DT : Donc au niveau de la base vie chantier dans le dossier que vous avez eu soumis à, l'enquête publique la base vie chantier était située à côté du centre technique municipal où il y aurait eu un accès de prévu pour accéder au moins par les véhicules légers. Des modifications ont été apportées, maintenant la base vie chantier va se situer au cœur de la station d'épuration, donc c'est le rectangle jaune, non le rectangle jaune qui est sur la diapo.

C.E. : est-ce que quelqu'un pourrait monter sur la diapo parce que franchement là on ne voit pas grand-chose ?

DT : non c'est pas là, ah non, là c'est dans la zone humide donc on...justement ça fait partie des...ha non c'est pas là

Question du Public : vous avez changé alors ?

DT : oui c'est ça, c'est ce que je viens de dire, il y a des modifications qui ont été apportées...c'est là où il y a les moutons actuellement...voilà, c'est là où on va faire l'installation de chantier...le long de la Morée

GM : c'est le long de la Morée, donc c'est chez nous là, c'est loin de vous, pratiquement où on est là, là où il y a les moutons mais prêt de la Morée

Question du Public : commentaires inaudibles hors micro

C.E. : Non mais Monsieur ça fait partie...c'est justement le but de l'enquête. A la fin de l'enquête, alors peut-être que j'ai pas été assez disert tout à l'heure. A la fin de l'enquête, je regroupe les observations, les questions de ce soir feront partie de l'enquête et donc je fais un procès-verbal de synthèse et je demanderai au SIAH un mémoire en réponse et il est évident que si il y a eu des changements par rapport au dossier et apparemment...

DT : c'est le cas...oui

C.E. : ...par rapport au dossier original il y aurait un changement, ça figurerait donc dans mon rapport et après, je donnerai...je dirai ce que j'en pense...voilà. Et après le préfet décidera. Mais vous pouvez également à ce niveau-là vous pouvez faire part de voter...vous êtes d'accord ou pas d'accord vous préférez une autre entrée, on est là sur une base de discussion Monsieur...

DT : donc par rapport à l'accès...

Question du Public : oui bonjour.

DT : par rapport à l'accès chantier, parce qu'on n'a pas répondu à la question, pour l'instant on a juste parlé de l'installation de la base vie de chantier qui est modifiée. Par rapport aux accès chantier donc il y aura le rond-point actuel de la 5^{ème} république, l'entrée actuelle de la station et il est également envisagé d'utiliser la rue Lorenzi pour pouvoir accéder par derrière

C.E. : ce sont des applaudissements d'approbation ? Bon Monsieur vous pouvez parler autant que vous voulez puisqu'on ne vous entend pas puisque vous n'avez pas le micro...allez-y Monsieur, vous avez le micro vous !

Question du Public : Bonjour, j'ai deux questions très simples à poser. La première vous parlez de la STEP elle va traiter les eaux usées, vous parlez tout le temps du Val d'Oise, en quoi ça concerne Dugny, si vous parlez que des communes du Val d'Oise, l'extension pourquoi elle se fait du côté de Dugny ? et la deuxième question elle est très simple, à ma connaissance, il y a une distance à respecter normalement entre une STEP et des habitations, j'aimerais bien connaître la distance.

C.E. : OK donc c'est une...allez-y répondez sur la question, est-ce que ça se fait sur la commune de Dugny ou est-ce que ça se fait sur une commune du Val d'Oise, sur Bonneuil ou...

DT : l'extension...donc effectivement la commune de Dugny ne fait pas partie du SIAH...donc c'est pour répondre à votre question. Le SIAH, la station d'épuration n'est pas prévue pour traiter les eaux usées de la commune de Dugny...donc c'est pour répondre à votre question...et...du coup l'extension se fait bien sur la commune de Bonneuil-en-France, en limite de la commune de Dugny

C.E. : et en limite de département en plus parce qu'on a en plus un problème département...quand il y avait la Seine-et-Oise ça posait moins de problème, c'est vieux oui, mais je suis vieux...la distance, la distance je l'ai dit tout à l'heure je pense je l'ai dit tout l'heure, il y a le respect des plans locaux d'urbanisme et si, si ils ne respectaient pas le plan d'urbanisme, il pourrait y avoir des dérogations mais il y aurait une mise en compatibilité mais il n'y a pas de mise en compatibilité dans ce dossier.

Question du Public : La base de chantier se retrouve aussi où il y a vos moutons ?

DT : oui

Question du Public : c'est-à-dire que tout se passe où il y a les moutons ? Parce que...

DT : on a essayé de regrouper...

Question du Public : inaudible – hors-micro

C.E. : oui mais prenez le micro Madame vous parlez fort mais avec le micro tout le monde entend

Question du Public : inaudible – hors-micro...et là, c'est là où il y a les moutons aussi

C.E. : oui bon....

Question du Public : inaudible – hors-micro

DT : non c'est de l'autre côté, en fait, les moutons ils sont sur tout cette prairie-là, ils sont des deux côtés de la petite...

C.E. : bon écoutez, ce soir on va pas régler les problèmes des moutons de la station, simplement, non non mais simplement non non mais je vous suis Madame Ould Ali simplement dans les questions réponses il y aura une réponse qui sera apportée avec dans le plan l'endroit exact où sera mis la station parce que là on voit rien, faut être honnête, donc vous aurez effectivement dans les questions réponses et notamment dans mon rapport. Quelqu'un veut poser une question encore là allez-y

Question du Public : oui c'est quand même dommage parce qu'il y a un gros non-dit dans cette affaire et finalement on tourne en rond depuis tout à l'heure c'est de savoir pourquoi on a mis cette usine enfin cette extension d'usine qui n'est pas simplement une extension puisqu'il y a aussi la révision de l'existant qui est prévu dans le projet. Pourquoi est-ce que ça se passe ici et pas ailleurs ? Et c'est quand même dommage que dans l'étude d'impact et dans les différents documents de l'enquête publique il n'a pas été clairement explicité pourquoi ce projet et pas un autre, ça n'est mis quasiment nulle part. Il y a une petite phrase un peu évasive mais sans donner plus de détail alors que j'ai regardé d'autres enquêtes publiques sur des... pareils sur des extensions d'usines de traitement des eaux, souvent il y a le cas A et le cas B. Le cas A où on projette de faire une usine ailleurs avec en chiffrant le coût et le cas B avec l'agrandissement du site existant et en fait je pense...

C.E. : Non Monsieur, non Monsieur, il n'y a pas de cas A et de cas B, non dans une enquête publique vous avez le projet qui est mis à l'enquête, c'est dans la phase de concertation que vous avez ce qu'on appelle les variantes possibles. Mais dans une enquête publique, vous êtes sur un projet arrêté, un projet soumis à l'enquête, c'est comme par exemple sur un projet de ligne de métro ou de ligne de TGV, on peut varier un petit à gauche à petit peu à droite mais on peut pas dépasser 4%, ça c'est une jurisprudence du conseil d'état donc à l'heure actuelle vous n'avez pas dans le projet, un projet qui se fait ici et un autre projet qui se fait là. On est sur un projet arrêté. Ça c'est, je m'excuse de vous le dire, c'est la réglementation.

Question du Public : d'accord, c'est peut-être la réglementation mais il n'empêche que le SIAH dans sa note explicative aurait pu le mettre.

C.E. : il aurait pu effectivement envisager ce qui a été fait avant, ça c'est une possibilité qui avait abouti au fait que l'on fasse cette extension ici. Je crois qu'ils s'en sont expliqué tout à l'heure mais ça peut faire partie des questions posées et des réponses qu'ils pourront apporter dans le rapport.

Question du Public : Bien-sûr mais c'est justement ça que je suis en train de dire pas le fait que l'enquête publique ne se penche pas que l'une ou l'autre des possibilités. Ensuite moi j'ai une question sure...puisque on parle de la phase travaux...l'étude d'impact dit que pendant la phase de travaux, l'usine tournera en mode dégradé et qu'il peut y avoir des rejets qui seront réalisés en mode dégradé. Pourquoi je vous pose la question, c'est simplement que il y a eu des études de sol qui ont été réalisées sur des jardins donc côté Bonneuil, je crois qu'il y a une parcelle de mémoire je sais plus laquelle mais vous vous êtes quand même aperçu qu'il y avait des choses qui étaient pas fortement sympathique notamment traces d'hydrocarbure, traces de métaux lourds etc. alors est-ce que ça vient de l'usine ou pas on en sait rien mais en tout cas ils sont quand même là et la question est la suivante : vu qu'il peut y avoir des rejets en mode dégradés pendant la phase travaux et que les jardins de Dugny sont quand même à proximité immédiate, que les nappes phréatique à Dugny sont quand même très très basses parfois, il est mis dans l'étude d'impact, à 1 mètre sous le terrain naturel, que Dugny est truffé de cours d'eau, ça ruisselle de partout, n'il-y-t-il pas un risque pour les personnes qui exploitent les parcelles de jardin côté Dugny qu'ils se trouvent de ce fait des rejets en mode dégradés et bien éventuellement pollués par ruissellement ou tout simplement par capillarité ?

C.E. : Très bien ça c'est une question effectivement qui entre dans le thème sur les zones humides etc. donc qui peut répondre à cette question ? D'abord qu'est-ce que vous appelez le mode dégradé ? Peut-être qu'il faut apporter des précisions sur le mode dégradé puisque ça correspond directement à votre préoccupation Monsieur.

DT : Donc faut savoir qu'en fonctionnement normal de la station d'épuration, on a des normes de rejet de traitement des eaux qu'on doit donner dans le cours d'eau en fait, d'accord ? Donc on a des normes de rejet. Pendant effectivement les travaux on arrête pas la station d'épuration donc on va continuer à traiter les eaux usées tout en réalisant l'extension de la station d'épuration pour cela on sait très bien que il y aura des moments où on aura besoin où le rejet qu'on rejettera sera beaucoup...sera impacté par les travaux donc ce qu'on a demandé à l'état c'est d'avoir une norme de rejet dégradée donc c'est en fait c'est le rejet des eaux usées traitées dans le cours d'eau, donc dans la Morée, donc au niveau superficiel, par rapport à la présence des jardins familiaux, je pense que vous parlez de ceux qui sont situés à l'entrée de la station actuelle, c'est ça ? Voilà, c'est dans le cours d'eau, alors...ce n'est pas dans les jardins donc...à moins qu'ils puisent l'eau...je ne sais pas s'ils puisent l'eau dans le cours d'eau...

Question du Public : inaudible – hors-micro

DT : mais on ne rejette pas dans la nappe en fait, on rejette dans le cours d'eau actuel

Question du Public : inaudible – hors-micro

DT : oui celui qui passe en dessous les jardins

Question du Public : inaudible – hors-micro

DT : mais il n'y a pas de communication parce que le cours d'eau après il est bétonné...donc il est dans une canalisation qui est étanche.

Question du Public : oui pardon mais il n'y a pas que le sujet d'une éventuelle pollution des sols par le biais d'un puisement de l'eau de la Morée, il y a aussi la question de la pollution par ruissèlement ou par capillarité tout simplement parce que on a vu que les nappes phréatiques étaient quand même très très basse, il est dit dans l'étude d'impact qu'à certains endroits ça se situait à moins d'1 mètre du terrain naturel donc la pollution par capillarité ça existe, il n'y a pas que les jardins familiaux situés à l'entrée de Dugny le long de la Morée, il y a également les autres jardins familiaux qui se trouvent de l'autre côté de la barrière du site entre les habitations et votre usine qui peut être concernés par les ruissèlement et une pollution par capillarité et là-dessus on s'aperçoit que c'est un point très très peu développés et pour autant c'est très important parce que considérons tout de même que les gens qui font pousser leurs salades dans leur jardin les mangent et qu'on ne peut pas faire prendre un risque à ces personnes-là au simple et unique motif d'un mode dégradé pendant une phase travaux. Donc il faut clairement que le risque soit identifié, il faut clairement que vous puissiez dire aux gens qui utilisent les jardins quels risques ils encourent et clairement qu'on sache où on va.

C.E. : Bien c'est un point qu'il conviendra de préciser mais j'ai cru comprendre qu'on rejetait non pas dans la nappe phréatique ou dans les jardins familiaux mais dans la Morée qui était canalisée en béton à l'heure actuelle et ultérieurement ce qu'il est prévu d'après ce que j'ai compris c'est de ne même plus rejeter du tout dans la Morée c'est de rejeter justement par l'intermédiaire de cette canalisation dans le grand émissaire qui fait Garges-Epinay. Donc évidemment il y a le temps des travaux ils continueront à rejeter dans la Morée mais est-ce qu'à l'heure actuelle dans les jardins familiaux on constate des métaux lourds etc. ? Faudrait éventuellement le démontrer voilà. On continue...peut-être Monsieur veut poser une question peut-être ?

Question du Public : oui s'il vous plaît...François Kerros, Président de l'ASSARS donc sur le bassin versant du Croult donc je ne suis pas concerné par les dugnysois je suis désolé...par contre au niveau des travaux, il y a quelque chose qui m'interpelle. Est-ce que vous avez prévu de faire une centrale à béton dans les installations de chantier pour limiter la noria des camions toupies tels que les dugnysiens se plaignent comme on le voit sur les photos qu'on me fait passer, rue Lorenzi, est-ce que vous avez prévu ça ? Et deuxième chose, est-ce qu'il n'est pas possible d'étudier un itinéraire de sortie des camions directement sur la rocade au Nord de votre installation qui nécessiterait effectivement quelques travaux mais effectivement on peut...est-ce que ce n'est pas étudiable voilà, si vous pouvez répondre à cette question sur la centrale à béton je vous en remercie.

C.E. : donc Monsieur si je comprends bien vous proposeriez une centrale à béton pour diminuer les va et viens des camions et éventuellement une sortie différente de l'entrée c'est ça ? Un itinéraire de sortie différent. Non une entrée d'un côté et une sortie de l'autre. Alors ça c'est une troisième alternative ? D'accord, allez-y Madame Tanguy.

Question du Public : Monsieur le commissaire, vous avez raison, un itinéraire de sortie par la départementale, par la D 85 qui fait donc passer par le rond-point, pas par le rond-point, un peu plus loin que le rond-point au Nord de l'installation, de l'autre côté de l'installation existante donc qui nécessiterait de faire traverser des camions...autre sujet également on parle de remblais de chantier, est-ce que vous avez pensé de garder les remblais pour mettre par exemple en périmétrie pour faire un talus pour faire une de ces choses parce que là vous marquez le remblai de chantier vous le mettez sur vos plans complètement sur un rectangle situé de mémoire à l'Ouest de votre périmètre alors que si vous prenez le remblai en périmétrie le long de Dugny, on pourrait peut-être imaginer que ça pourrait permettre de pallier quelques aléas visuels, olfactifs et que sais-je encore et ça éviterait surtout une noria de camion pour évacuer les remblais.

C.E. : Madame Tanguy, allez-y, allumez votre micro, voilà

DT : donc là je vais laisser répondre donc le représentant de l'entreprise Demathieu-Bard par rapport au trafic

Richard Robert (R.R.) : mesdames, Messieurs bonsoir. Donc je représente le groupement d'entreprises qui va construire l'extension, alors si ça se fait

C.E. : oui qui devrait !

R.R. : qui devrait, qui devrait

C.E. : précautions oratoires Monsieur précautions oratoires

R.R. : Laissez-moi répondre. Alors en ce qui concerne la centrale à béton donc non on n'a pas prévu d'installer une centrale à béton mais je vais y répondre tout simplement parce qu'une centrale à béton vous n'avez certes pas de toupie mais vous avez les camions pour le gravier, les camions pour le sable, et les camions pour le ciment donc en gros vous avez le double de camions par rapport à une...

Question du Public : inaudible – hors-micro

R.R. : oui mais vous en avez à chaque fois un pour le gravier, un pour le sable et un pour ...

Question du Public : inaudible – hors-micro

R.R. : ben c'est vous qui le dites, moi je vous dis que vous aurez moins de...

Question du Public : inaudible – hors-micro

R.R. : OK en ce qui concerne les déblais aujourd'hui on a, donc je crois que c'était comme ça dans le dossier, on a prévu de ne sortir aucun des déblais générés par les travaux, on en met une grande partie sur la butte mais il est également prévu des aménagements paysagers avec des merlons autour de bâtiments, de certains des bâtiments et notamment de la zone Sud donc côté Dugny.

C.E. : Très bien. Autre question ? Là-bas alors attendez là-bas il y a 4 dames donc au moins une là-bas voilà au moins une, là-bas...après on reviendra vers vous après

Question du Public : On peut avoir la réponse à la deuxième question ?

C.E. : rappelez-moi la question ?

Question du Public : la question de la communication des rapports d'activité et... Inaudible – hors-micro

C.E. : Non mais on est sur le passé là on va plutôt être sur l'avenir...non non mais...

Question du Public : Monsieur ? Monsieur ? Excusez-moi ? C'est une question auquel il faut y avoir une réponse, y a pas de réponse, y a pas de passé ou de présent, faut répondre aux questions

C.E. : Ben allez-y est-ce que vous êtes capable de répondre à cette question, je n'en suis pas certain ?

Question du Public : Ben dites-le carrément comme ça c'est mieux plutôt que de parler du passé

C.E. : non non mais on est sur l'extension là vous me dites il n'y a pas eu de autrefois, voilà, on est à l'heure actuelle sur l'extension c'est pour ça que je vous parle de l'extension.

Question du Public : On parle des rapports d'activité

C.E. : on va vous répondre, allez-y

E.C. : les rapports d'activité sont publics comme je le disais tout à l'heure, ils sont notamment disponibles sur notre site internet donc cou pouvez y aller, allez y voir je vous y invite, vous trouverez ces rapports-là dans lesquels vous trouverez un certain nombre d'informations plutôt en détail sur le fonctionnement, la qualité de traitement, aussi bien sur la filière eau que sur la filière boues.

Question du Public : auprès de qui vous avez communiqué ce rapport d'activité ?

E.C. : ces rapports d'activité...

Question du Public : ...et ma deuxième question, pour moi, il semble invraisemblable en tant que...vous êtes un partenaire public que vous n'avez pas communiqué auprès de la ville qui va subir e je dis bien le mot subir ce projet d'extension et on peut pas le prévenir 6 mois avant et je vais rebondir sur autre chose parce que tout à l'heure vous avez dit qu'il y a aucun marché qui a été passé et on se rend compte qu'il y a Demathieu-Bard qui est présent qui donc va être commissionné pour faire les travaux donc là voilà on est un peu interpellé, donc moi, je veux juste une réponse sur ça. Vous n'avez pas de réponse ça veut dire que vous ne voulez pas donner de réponse parce que vous la connaissez, bref.

E.C. : Bien, donc vous m'avez interpellé sur les rapports d'activité je vous réponds sur les rapports d'activités. Ils sont publics, ils sont diffusés au grand public, ils sont diffusés à nos communes adhérentes, à nos collectivités adhérentes, à l'ensemble des élus de nos collectivités adhérentes. Ça c'est la réponse factuelle. Ensuite, on a un certain nombre de délibérations qui ont été prises tout au long des études de ce projet-là donc on l'a dit depuis...aux alentours de 2010 ou 2011, lesquelles délibérations sont également publiques, ce sont des documents publics. Ensuite, donc, ça n'a pas été transmis, pour répondre précisément à votre question, ces délibérations n'ont pas été transmises en l'état notamment à Monsieur le Maire de Dugny et ce aussi pour une raison assez simple, alors j'entends bien que effectivement la communication arrive tardivement par rapport à l'élaboration du projet, simplement je me dois rentrer un petit peu dans la procédure et notamment dans la procédure de marchés publics, vous savez qu'on est assujéti aux règles des marchés publics, le projet étant extrêmement complexe, il été retenu une procédure qui est, elle aussi, quelque part un peu complexe qui mélange les études, la réalisation des travaux et l'exploitation, c'est ce qu'on appelle une conception, réalisation, exploitation, maintenance, alors je vais rentrer dans le détail de la procédure. Tout ça pour vos dire que le projet...le démarrage du projet des études de définition n'a eu lieu que mi 2017 que septembre 2017 donc lorsqu'effectivement...Madame...donc lorsqu'effectivement on est allé voir Monsieur le Maire de Dugny, il est bien évident qu'on ne pouvait pas...il fallait un certain nombre d'études préalables que le groupement...

Question du Public : En quelle année ?

E.C. : en mai 2018, comme il l'a évoqué

Question du Public : le 23 mai 2018 !

E.C. : nous avons besoin en tant que maitre d'ouvrage d'avancer dans les études de manière à, pouvoir aller rencontrer Monsieur le Maire et ses services pour évoquer un certain nombre de choses et notamment les questions de circulation et l'ensemble des nuisances parce que bien évidemment sans projet il était difficile de parler sur des choses concrètes. Donc ceci explique, alors n'excuse peut-être pas à vos yeux, on l'entend bien, et on en prend notes, mais ceci explique factuellement que de par la procédure qui a été mis en œuvre, nous-même maitre d'ouvrage, on ait eu connaissance du projet tel qu'on vous le présente aujourd'hui que très tardivement quand bien même les premières études ont été faites en 2010-2011, les études de faisabilité.

Question du Public : début inaudible – hors micro ...que l'on peut télécharger sur votre site et là en date, il y a une date « la commission d'appel d'offre dans sa réunion du 24 février 2014 a attribué ce marché au cabinet Merlin pour un montant 749.380 euros HT »

E.C. : Oui !

Question du Public : alors pourquoi cette date 24 février 2014 ?

E.C. : parce que dans le délai dont on vous a parlé depuis 2011, il y a eu toute une phase, les premières années ont été...ben oui j'essaie d'être le plus simple et pédagogique possible

Question du Public : oui parce que vous venez de dire que vous avez clarifié tout ça en avril ou mars 2017

E.C. : je vais aller encore plus loin dans mes explications, de 2010 à 2011, sur les 2 – 3 premières années jusqu'en 2014, nous avons mené des premières études de faisabilité sur, et notamment les études d'emplacement de la future station. Ensuite on s'est adjugé les services d'un assistant à maitrise d'ouvrage pour nous assister dans le montage technique et financier du projet tel qu'on vous le propose aujourd'hui. Ce projet, il est parti en appel d'offre, le fameux « conception, réalisation, exploitation, maintenance » en 2016...

Question du Public : mais ce n'est pas 2017 !

E.C. : mais laisser moi ... on a eu une infructuosité qui nous a obligé à relancer le marché et donc on a pu attribuer le marché qu'à la fin du printemps 2017 ce qui fait qu'on a lancé les ordres de services au groupement ici présent début septembre 2017. Voilà la réalité des différentes phases qui ont précédé donc à partie de septembre 2017 que le groupement a commencé à travailler d'une manière très opérationnelle sur le projet, à engager un certain nombre d'études de définition, des études complémentaires géotechniques, des études de sol, des études de diagnostic des

ouvrages existants, de manière à approfondir les premières études qu'on avait menées dans le cadre, sous le conseil de notre assistant à maître d'ouvrage donc toute la procédure telle que je viens de la décrire, elle est parfaitement, vous en avez les documents, elle est parfaite transparente

Question du Public : oui ils sont tout à fait téléchargeables sur votre site

E.C. : et elles ne s'expliquent pas la complexité du projet qui nécessitait aussi qu'on soit assisté par un assistant à maître d'ouvrage qui continue à nous assister d'ailleurs et sur toute la phase du chantier parce que c'est un projet, oui, qui nécessite des compétences qu'on n'a pas nécessairement en interne.

Question du Public : alors une autre question. A priori en 2010...

C.E. : Madame Ould Ali, non ce n'est pas c'est parce que...

Question du Public : ça va être très très. Je sais que je parle beaucoup

C.E. : Simplement je vais rebondir sur ce qui vient d'être dit c'est parce qu'à la réunion, lorsque j'ai fait ma permanence à Dugny, j'ai pris conscience qu'effectivement, beaucoup de gens disaient « on découvre le projet » que j'ai imposé cette réunion ce soir. Voilà. Donc c'est effectivement, non non, c'est pour qu'effectivement vous puissiez vous exprimer. Alors rapidement posez votre question parce qu'il y a des personnes qui attendent dans mon axe là.

Question du Public : rapidement je vais m'adresser à Monsieur Eric Chanal et à Monsieur Guy Messenger Président du SIAH. Il semblerait qu'avant 2010, il était déjà question d'une extension de la station d'épuration qui aurait été refusé.

E.C. : là je ne sais pas de quoi vous parlez.

GM : je ne suis pas au courant.

Question du Public : vous n'avez pas auparavant déjà dans les années précédentes votre étude de 2010- 2011 eu un refus de l'extension ?

E.C. : de qui ?

Question du Public : je ne sais pas c'est une question que je vous pose. De qui ? Des autorités compétentes sûrement Monsieur.

E.C. : non non mais je vous retourne la question parce que. Non

Question du Public : Donc vous n'aviez pas déjà un projet qui a déjà été refusé ?

E.C. : non. Alors peut être faites-vous allusion au projet de SAGE dont on parlait tout à l'heure, ou effectivement

Question du Public : non mais c'est une question

E.C. : Non mais je réponds de manière la plus claire possible. Peut-être s'agit-il effectivement du projet de SAGE, démarche dont on parlait tout à l'heure, qui effectivement a été retoqué à la fin des années 90 en 1989 de mémoire, où le SIAH dirigé à l'époque par Monsieur Cholin dont on a parlé tout à l'heure, a effectivement présenté aux différentes services de l'Etat, Agence de l'eau notamment, un projet de SAGE qui était sur le périmètre du syndicat, de notre syndicat, et ce projet avait été retoqué par les services de l'Etat et par l'Agence en particulier parce que justement le périmètre était considéré comme trop petit et n'englobant pas l'ensemble du bassin versant Croult + Morée

Question du Public : il n'y avait pas la cause de terrains inondables aussi ?

E.C. : non non ça ça n'a rien à voir.

Commissaire : oui il y a des personnes qui sont venus me voir d'ailleurs Mme Ould Ali

Question du Public : c'est une question hein

C.E. : il y a eu des personnes qui sont venu me voir en me disant il y a eu un projet d'extension avec un commissaire enquêteur qui avait émis un avis défavorable.

E.C. : non

C.E. : bon alors j'ai cherché partout. Alors évidemment les, je le dit pour la salle, lorsque les, mon rapport sera rendu publique, il figurera dans les 3 communes, à la préfecture et sur site internet et pendant 1 an. Alors bon parfois on en trouve, ça fait déjà 2-3 ans qu'ils y sont mais bon la ça remonterait à 10 ans donc et je n'ai jamais trouvé trace donc voilà, vous avez plutôt une mémoire et ça serait plutôt en réalité sur le SAGE c'est-à-dire sur le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux, qui est sur une chose beaucoup plus grande que sur une possibilité d'extension qui aurait été retoqué à l'époque. C'est ce que l'on m'avait dit.

Question du Public : Bonjour. Moi c'est juste une question que je veux poser, c'est comment ça se fait que l'on débat sur quelque chose qui ne va pas nous servir ? Ça veut dire que les eaux usées, ce ne sont pas nos eaux usées à nous à la base. Donc comment ça se fait que nous sommes en train de débattre sur quelque chose qui ne nous concerne pas du tout ? Et qu'on nous impose en plus par-dessus le marché.

C.E. : Alors attendez Monsieur

Question du Public : Attendez je n'ai pas fini encore

C.E. : mais je vais vous répondre. Quand vous prenez le train, vous passez sur des zones qui ont été exproprié à des agriculteurs et pourtant vous prenez le train.

Question du Public : D'accord et si demain je construis une maison sur votre terrain à vous et vous n'en bénéficiez pas, on peut prendre les choses de cette façon aussi.

C.E. : Ah mais vous pouvez vous construire un terrain, vous pouvez vous construire une maison si effectivement les plans locaux d'urbanisme vous le permettent. Malheureusement il y a même des gens qui ont des pertes de vu. Non je vous réponds sur ce que l'on appelle l'intérêt général monsieur c'est tout.

Question du Public : non mais l'intérêt général après c'est une question de point de vue après. Qu'est-ce que je voulais dire.

C.E. : Ce n'est pas la sommes des intérêts particuliers je vous l'accorde.

Question du Public : il y a, on parle de pollution aussi et on dit qu'il n'y aura pas de pollution, mais je pense que de la pollution il y en aura de n'importe quelle façon que ce soit et sous n'importe quelle forme parce qu'il y a une règle scientifique qui dit « rien ne se perd tout se transforme » donc surtout en terme de recyclage.

C.E. : c'est Monsieur Lavoisier ça

Question du Public : Oui. Surtout en termes de recyclage, il n'y aura pas des choses, ça ne disparaît pas comme ça et ça va bien quelque part

C.E. : précisez votre pollution. Vous pensez à quel type de pollution ?

Question du Public : Non je voulais savoir aussi sur le plan olfactif, on a une station depuis des années et on se retrouve avec des odeurs en été, des odeurs nauséabondes, mais des vraies odeurs hein, pas de fausses odeurs, je pense que ces odeurs-là vous ne les avez même pas dans vos toilettes à la base. Avec l'extension qu'il va y avoir, est-ce que ce n'est pas un problème qui va s'accroître ? Du moins qui va prendre des ampleurs beaucoup plus importantes que ce qui existe déjà ?

C.E. : Ça c'est une bonne question monsieur, ça c'est une bonne question. Donc je la retourne effectivement sur le problème des odeurs. D'abord est-ce que l'usine actuelle, est-ce que tout le monde perçoit des odeurs

Question du Public : oui

C.E. : Plus spécialement l'été je suppose que l'hiver non ? Non en toutes saisons. Et qu'est-ce qui est prévu pour l'extension ?

Question du Public : Excusez-moi, juste encore une petite chose. Il faut comprendre que les odeurs ça part sur un principe. Ce sont des particules dans l'air, je ne vais pas vous expliquer qu'est-ce que c'est comme particule. Ce sont des particules d'excrément en vérité qui se baladent dans l'air et qui se déposent un peu partout.

Geneviève Bord (G.B.) : Ah non

C.E. : ah bah ce n'est pas une usine de parfum aussi je vous l'accorde

Question du Public : si madame. Je suis désolé si si.

G.B. : Alors je vais essayer d'expliquer

C.E. : allez si madame.

G.B. : Alors par rapport au fait que vous ayez des nuisances aujourd'hui

Question du Public : Madame ça ne s'appelle pas des nuisances, ce n'est pas comme ça que ça s'appelle

G.B. : je vais essayer de parler juste. Donc par rapport au fait que vous ayez des nuisances aujourd'hui je ne suis pas capable d'en juger bien entendu je n'habite pas là. Nous on travaille sur la station depuis longtemps et on n'a pas le même ressenti et puis le SIAH nous a signalé qu'il n'y avait pas eu de plainte mais bon je comprends dans tous les cas votre inquiétude c'est vrai qu'une station d'eaux usées on pense tout de suite aux odeurs que ça peut générer. Bon il se trouve que sur le SIAH l'installation qui est déjà en place traite les odeurs depuis 1995. Ce sont des procédés qui fonctionnent bien par lavage de l'air et donc dans le futur on va remettre en place les mêmes procédés plus d'autres procédés un petit peu plus fins sur des modifications que l'on peut faire sur certains ateliers de traitement des boues pour éliminer encore plus les odeurs. Voilà.

Question du Public : inaudible – hors micro

G.B. : Oui en fait il y a deux unités de désodorisations, une qui va traiter la filière eau et une qui va traiter la filière boue, elles sont placées quasiment au même endroit. Voilà, elles ont une capacité de traitement jugée bonne par les professionnels, après c'est sûr que moi je ne peux pas me rendre compte des odeurs que vous citez. Dans tous les cas ça me paraît assez étonnant des odeurs nauséabondes.

Question du Public : Venez en été madame, venez en été vous sentirez vous-même

G.B. : Oui alors je viens en été, il m'arrive de venir mais disons qu'ils ont quand même fait des études de mesure d'odeurs dans l'environnement et que on est sur le respect de la réglementation

Question du Public : Non madame. Après là on va rentrer dans une polémique et ça ne m'intéresse pas la polémique. Après là c'est, vous vous voyez les choses, comment dire, de votre point de vue, ici la plupart des gens, je pense que tout le monde a rencontré ce problème ici, au niveau des odeurs. En été on a des gros problèmes d'odeurs. Moi c'était juste pour revenir à ce que je vous disais tout à l'heure, on nous impose une station d'épuration qui ne traite pas nos eaux à nous, si encore elle traitait nos eaux je comprendrais, on ferait avec j'ai envie de dire entre guillemets mais ça ne traite pas nos eaux du tout et on se retrouve avec des odeurs de merde Madame.

C.E. : Monsieur je vais vous poser simplement une question, c'est qu'une question. Vos déchets ils sont traités dans quelle usine, les déchets ménagers ? Est-ce qu'ils sont traités sur votre commune ou est-ce qu'ils sont traités sur une autre commune ?

Question du Public : mais c'est quoi le rapport monsieur ?

C.E. : bah si parce que vous dites que vous traitez, que vous n'avez pas à traiter les eaux usées des autres communes, mais vos propres déchets ne sont peut-être pas forcément traités sur Dugny. C'est simplement ce qu'on appelle l'intérêt général.

Question du Public : Après est-ce que ces gens-là se retrouvent avec les mêmes inconvénients que nous ?

C.E. : Alors sur les odeurs là il y a peut-être des améliorations à apporter je vous l'accorde, bon maintenant on verra ce que l'on répondra dans le mémoire en réponse sur effectivement les unités de désodorisation mais je vais vous raconter une histoire. J'ai un camarade qui a fait une usine à Grasse, les gens, ce sont des usines de parfums, les gens se plaignent des odeurs de parfums parce qu'ils sont trop forts et les odeurs de parfums trop forts peuvent être extrêmement gênantes, voyez donc c'est un problème. Et donc il y a effectivement des traitements pour essayer de faire disparaître ces odeurs voilà ; Alors après on verra la réponse qui sera apportée. Oui ?

GM : Peut-être un petit complément Monsieur, pour, je l'ai dit un petit peu au début de mon propos mais cette extension de la station elle remplit plusieurs objectifs. On est en plein dans l'écologie, la qualité du traitement, les eaux de demain, le Seine en 2024, etc. etc. On n'est pas dans la recherche du désagrément des gens et tout, il y a effectivement dans cette station une augmentation de la capacité de traitement, ça vous l'avez compris cette question quantitative, mais il y a aussi une question importante qualitative sur l'ensemble de la station c'est-à-dire que l'on va mieux traiter, on va

mieux corriger là où il y avait des défauts on va vraiment faire une station la plus modèle possible. J'ai dit au début de mon propos que nous avons le label Européen et le label de l'ADEME pour ceux qui connaissent ces références, ce n'est pas des choses que l'on obtient comme ça parce que non. On fait vraiment les choses le plus sérieusement possible.

Question du Public : Bonsoir, je vais peut-être parler là maintenant. Bonsoir, je pense avoir été patiente

C.E. : allez si madame on va à priver de la parole là.

Question du Public : Merci. Moi je reviens sur les problèmes de la rue Lorenzi. Je suis moi-même riveraine de la rue Lorenzi et j'aimerais savoir à qui je dois m'adresser pour les désagréments engendrés ? Je m'explique. Avec la rue qui a été bien raccourcie, on se retrouve avec des poids lourds qui passent, qui circulent toute la journée, j'en ai jusqu'à une dizaine par jour, ce qui fait vibrer entre les travaux et les gros poids lourd, ça fait vibrer à la maison. J'ai tous mes meubles cuisines qui se sont effondré la semaine dernière. Ensuite on parle des voitures, donc avec les poids lourds qui sont avec le gravier, la terre et tout ça, on a les voitures dans un état lamentable, on dirait que je fais le Sahara toutes les semaines. Qui va laver mes voitures ? Qui va me rembourser tous mes meubles qui se sont effondré ? Ça fait 10 ans que j'y habite je n'ai jamais eu aucun souci et là la semaine dernière ils se sont effondrés. Donc moi pour moi c'est dû aux vibrations entre les travaux et les poids lourds.

C.E. : Oui mais non. Madame à l'heure actuelle bien évidemment vous pensez bien que l'extension n'y est pour rien à l'heure actuelle.

Question du Public : Oui mais au jour d'aujourd'hui vous comptez faire passer les problèmes de la station, les poids lourds vont repasser par la rue Lorenzi.

C.E. : Je vous entends et donc effectivement qu'est-il prévu ? Alors d'abord ça dépend des itinéraires d'accès éventuellement il peut y avoir effectivement des précautions à prendre donc je laisse le SIAH répondre sur cette affaire. Mais c'est pour effectivement l'extension à venir et encore une fois il faudrait que ce soit précisément les camions de l'extension parce qu'il faut aussi identifier il y aura peut-être d'autres camions qui n'auront rien à voir avec l'extension vous voyez ce que je veux dire. On traite de l'extension là. Madame.

Question du Public : Pour compléter la question

C.E. : Toute à l'heure Mme Ould Ali, tout à l'heure.

Question du Public : Donc les camions vont passer rue Lorenzi, mais ensuite ils vont passer par quelle rue de Dugny pour sortir ? Et même pour rentrer ?

C.E. : D'accord. Ça c'est l'itinéraire très bien ?

Question du Public : parce que on pourrait peut-être aussi faire une route le long des pistes, et qu'ils aillent directement sur Garges au lieu de passer par Dugny et le centre-ville de Dugny.

C.E. : bon après c'est des problèmes de faisabilités et donc c'est effectivement le SIAH qui pourra y répondre. Mme Ould Ali vous vouliez compléter, c'est la dernière fois que je vous donne la parole là-dessus.

Question du Public : Est-ce que je peux en placer une ?

C.E. : C'est dans la même question Monsieur ?

Question du Public : Oui c'est un peu dans le même genre.

C.E. : Alors attendez. Allez-y Monsieur et après Mme Ould Ali.

Question du Public : Je voudrais savoir, parce que nous on est dans le 93, eux ils sont dans le 95 d'accord, donc

C.E. : vous vous parlez quand même avec les gens du 95

Question du Public : oui j'ai des amis dans le 95. Mais nous pendant 3 ans on va se taper les nuisances des travaux pendant 3 ans. Et j'ai entendu Monsieur le Président qui disait « on va recycler les gaz, on le remettre dans le gdf » donc ça veut dire que le Maire de Gonesse il va être content lui ces administrés vont payer un peu moins de gaz, peut être j'espère, mais nous dans l'affaire on gagne quoi ? A part les emmerdes, les odeurs ? Ah si on va nous mettre quelques petites plantes. Mais à part les odeurs, les travaux, les camions tout ça qui passent, pourquoi ? Ils ont qu'à se démerder dans le 95. Moi je pars de ce principe parce que vous disiez c'est des trucs soit collectifs soit individuels, eux ils sont individuels parce qu'eux ils se recyclent tous pour eux hein. Ils vendent les boues, ils font du compost avec ils recyclent leur gaz donc ils gagnent du fric dessus et nous on gagne quoi dans l'affaire ? Si des emmerdes. Voilà c'est tout. Après moi...

C.E. : Bien alors monsieur ce n'est pas une question c'est une observation. Madame Ould Ali pour terminer.

Question du Public : Alors pour en réponse à Madame

C.E. : vous faites les réponses en plus c'est bien.

Question du Public : Non non non. On va faire en résonance.

C.E. : D'accord

Question du Public : Alors, par effet domino, on a eu rue Lorenzi, la construction d'Eurocopter, la Mairie a vendu le terrain du centre de loisir à deux promoteurs, la maison du Cil qui vient de construire 2 immeubles. Je le répète parce que j'en ai déjà parlé tout à l'heure, ensuite à Bouygues immobilier qui construit 16 pavillons à l'orée de votre station, d'ailleurs qui n'était pas au courant puisque je suis allé sur le chantier de Bouygues eux n'étaient pas au courant du chantier d'extension de la station d'épuration, ainsi que des bâtiments. Il faut savoir que depuis un moment à la cité Allende, à la cité de l'Hermitage, à la cité des aigles, dans nos rues, des affaissements de terrain, des fissures ont apparus, des rats rentrent dans les appartements, donc nous, là où on s'inquiète par effets de dominos ou par effet de ricochets, si vous vous voyez le jour, avec le passage des tunneliers chez vous, il va y avoir des mouvements en sous-sols. C'est-à-dire que nous nous là où on s'inquiète c'est qu'il risque d'y avoir une catastrophe comme celle de Marseille peut-être. Mais pas 8 personnes enterrées. Non Monsieur Messenger ne mettez pas les yeux en l'air ce n'est pas des conneries. Nous on s'inquiète pour nous. Alors en effet, moi je suis pour l'environnement et la protection de l'environnement et une station d'épuration ça ne peut être que bien et en effet pour les 35 communes de votre département. Malheureusement, je pense qu'à un moment donné il faut tenir compte que vous, vous serez les derniers

à taper par terre. Et en étant les derniers à taper par terre vous risquez de mettre en péril la cité Allende, la cité de l'Hermitage qui a déjà a priori puisqu'il y a les Présidents de l'Amicale, Monsieur et Madame Lebyan qui sont là, qui disent que la cité a déjà eu un affaissement de plusieurs dizaines de centimètres à la cité Allende. Entre autres on a aussi informé le Président du Conseil Départemental qui est aussi le bailleur de la cité Allende, Toit et Joie est aussi informé puisque la cité des aigles et la cité des Acacias le sont aussi, le bailleur est aussi Toit et Joie, donc à un moment nous nous sommes propriétaires, c'est quand même à un moment donné il faut quand même se poser la question. C'est pour ça que tout à l'heure Monsieur Messenger je vous demandais si vous éventuellement, alors en effet vous avez fait des études de sols, vous avez fait venir des études géotechniques qui ont peut-être sondé des sols, peut-être même jusqu'à 20 mètres, or nous nous sommes construits sur une zone marécageuse, nous sommes construits sur du remblais, vous savez très bien, alors je vais vous donner un petit détails, sur le cimetière de la commune de Dugny ma grand-mère est enterrée dans un carré musulman, je ne vais pas parler de religion hein, en décembre dernier un ami à nous est décédé on devait l'enterrer sur ce même carré musulman, malheureusement sous prétexte que nous sommes sur du remblais, on a une zone qui a été bombardé, vous savez pendant la dernière guerre mondiale Dugny a été rasée, il s'avère que quand on a voulu creuser pour construire la tombe de Nasser Amoumi, malheureusement la tombe d'à côté a failli tomber et on a pas pu enterrer Nasser le vendredi. Donc le jeudi à la dernière minutes, on a du prévenir un minimum de gens qu'on put aller à l'enterrement de ce monsieur à Chelles et jusqu'à aujourd'hui, d'ailleurs ce fameux terrain n'est toujours pas réparé bon c'est en cours je pense, mais là où on s'inquiète, là c'était pour le creusement d'une tombe, à côté il y avait un mort, un mort qui a des enfants, d'accord, moi j'ai ma grand-mère qui est là aussi, imaginez que tout le carré soit tombé, ça aurait été une catastrophe. Mais là on vous parle d'habitations. Allende 400 personnes, plus de 120 logements à l'Hermitage, plus de 120 logements aux Aigles, alors en effet votre station c'est très bien mais pour nous ce n'est pas bon. Alors il faut savoir aussi c'est que sur votre plan là, et après j'arrête de parler, je crois même que je vais m'en aller parce que je suis vraiment scandalisé, sur le schéma qui est là, la petite boule blanche numéro 5, c'est le stockage et traitement du biogaz, on est d'accord. Sur le numéro 6, C'est la digestion, sur le numéro 7 c'est la récupération de la chaleur, tout ça c'est près de nos habitations messieurs-dames. Il s'avère que s'il arrivait un accident, une fuite, un incendie, quelles seront les conséquences sur nous ? Il faut savoir aussi que nous sommes une zone où pendant le salon de l'aviation, les évolutions des mirages et des gros avions se font au-dessus de nos têtes mais au-dessus de vos têtes, au-dessus du village. Alors peut-être qu'il faudrait peut-être repenser, alors on n'est pas contre vous à 500%, mais à 499 quand même parce que là il y a des gens qui sont en dangers.

C.E. : Madame, Madame, vous avez évoqué un problème, le problème des vibrations. Donc on va interroger le SIAH. Quelles sont les précautions prises effectivement au niveau de la construction, parce qu'en réalité c'est ça. Au niveau du tunnelier qui perce à 20 mètres et au niveau des constructions. Puisque bien évidemment le SIAH n'est pas responsable des affaissements actuels vous l'avez bien noté. Par contre il y a effectivement peut-être, j'ai bien compris madame, il y a peut-être des précautions à prendre, donc vous pouvez répondre sur le problème des vibrations, qu'est ce qui est envisagé etc. Puisque Madame a abordé et elle a dit en plus que c'était sa dernière question donc on s'y tient hein. Allez-y. C'était quoi Madame. Répondez. A la circulation. On revient sur le problème des entrées – sorties. Oui oui, mais madame j'ai lu parce que vous avez déjà déposé dans le registre

Question du Public : non non pas du tout.

C.E. : quelqu'un avait déjà déposé dans le registre

Question du Public : peut-être

C.E. : en disant que les voitures étaient sales qui allait payer, que les gens prenaient les ronds-points à contre sens, voyez que j'ai bien lu hein.

Question du Public : non mais c'est ça. C'est la circulation, les camions déjà s'ils prennent la rue Joseph Salone ou autres, ils n'arrivent même pas à tourner, il y a quand même des enfants on a quand même beaucoup d'écoles, donc pourquoi ne pas faire une entrée et une sortie à l'entrée de ce rond-point directement dans cette usine au lieu de passer par Dugny ? Arrêtez de passer par Dugny, de défoncer nos routes et les enfants ils sont en dangers avec ces camions.

C.E. : c'est bien noté Madame. C'est un des thèmes l'accès, les accès ou les sorties d'ailleurs et les précautions à prendre parce qu'il ne faut accuser que ce qui est du domaine de l'extension du SIAH. On ne va pas refaire effectivement, on ne va pas non plus changer le Bourget et dire aux avions de ne pas se poser au Bourget, vous comprenez bien le problème de ce soir. Malheureusement vous êtes dans une zone effectivement où il y a des avions, il y a pas mal de nuisances je le reconnais. Allez-y peut être, alors sur l'itinéraire, et puis après on répond, ah bah elle est partie Mme Ould Ali, allez-y répondez sur les itinéraires donnez le micro à Monsieur là oui. Tous ça effectivement figurera et dans le rapport et dans le mémoire en réponse au maître d'ouvrage puisque je demanderais des précisions là-dessus.

R.R. : alors avant de répondre sur les itinéraires, je veux tenir à rappeler quand même les efforts qui ont été fait pour limiter le nombre de camions sur les routes puisque la construction qui va générer 50 000 m³ de déblais ne seront pas évacués du site et seront intégralement laissés sur le site et donc il n'y aura aucun camion avec des déblais. En tout cas pour les déblais il n'y en aura pas donc il y a des efforts. Vous êtes libre de faire ce que vous voulez bon j'essaie de vous répondre.

Question du Public : pourquoi est-ce que vous passez tous le temps par Dugny et là pourquoi vous voulez encore passer par Dugny.

R.R. : En ce qui concerne les accès on ne passe pas tous le temps par Dugny. On a séparé les flux pour justement réduire le nombre de véhicules donc il y a deux entrées qui sont prévus

Question du Public : passez dans le 95

C.E. : Madame Madame, on a bien noté effectivement cette préoccupation sur les différents accès possible. Ce soir on ne va pas vous apporter une réponse définitive puisque ça fera partie effectivement d'un des thèmes du rapport. C'était

quoi déjà ? Vous avez posé une question vous ? Bon alors sur les vibrations pour répondre à Mme Ould Ali s'il vous plaît. Allez y. Oui oui oui. Allez-y sur les vibrations.

DT : Donc les vibrations concernaient la création de la canalisation de transfère c'est ça ? D'accord. Non parce que par rapport au tracé de la future canalisation. Voilà donc vous avez bien compris qu'effectivement on était plus.

Question du Public : inaudible.

DT : une canalisation de gaz c'est ça ?

EC : oui mais on a une canalisation de GRDF qui passe à la sortir du, elle est déjà existante. Elle est gérée par GRDF, je ne peux pas me porter garant de la sécurité apporté par GRDF mais je veux quand même croire que l'on est sur quelque chose qui tient la route.

C.E. : il est interdit de fumer à côté sa c'est clair.

EC : Donc si on, un les études. Attendez laissez-moi finir sur le gaz s'il vous plaît. Le réseau existant passe au niveau du rond-point donc à proximité ce qui a rendu faisable cette solution de réinjection. On est en train de réaliser avec GRDF les études un peu plus poussées pour apprécier les dispositions constructives de cette réinjection. Au niveau du rond-point. Je ne pourrais pas vous dire là comme ça là à quel mètre exactement mais le réseau GRDF passe à proximité du rond-point. Donc on n'a pas à aller tirer 500 mètres de canalisation pour. De la 5^{ème} République sur Garges. Ça c'est sur l'aspect de la partie gaz. Sur les dispositions constructives en matière de génie civil puisque sur tout ce qui est, alors là c'est peut-être plus aux représentants de Demathieu Bard de s'exprimer mais

C.E. : quelles sont les précautions prises au niveau de la construction compte tenu de la zone humide notamment ?

EC : L'essentiel des bâtiments est construit, je parle sous votre couvert, est construit sur pieux également donc on est aussi très sensible vous l'imaginez non seulement aux vibrations que l'on peut générer sur vos bâtiments qui sont éloignés mais également, déjà même sur les bâtiments qui sont à côté. On a dit tout à l'heure que l'on ne partait pas de zéro. On réhabilite nos ouvrages. Non mais ça c'est sur la partie circulation. Là vous nous interrogez sur les dispositions constructives qu'on met en œuvre dans le cadre de la construction et de la réhabilitation des bâtiments...donc je vous dis que... donc sur la construction des nouveaux bâtiments, elles répondent aux mêmes contraintes y compris vis-à-vis des bâtiments existants. Il est hors de question vous l'imaginez bien que les nouveaux bâtiments, ou en tout cas c'est nous qui nous retournerons vers le groupement pour le coup. Il est hors de question bien entendu que la construction des nouveaux bâtiments mette en péril nos bâtiments donc encore moins les vôtres qui sont un peu plus éloignés puisque nous on va être non seulement sur site mais on va être à côté. Les constructions vont se faire sur des bâtiments qui sont connexes.

Question du Public : inaudible hors-micro

EC : ...oui...et Monsieur MIOTTO a eu raison de vous dire ça. Il s'agit du procédé de référé préventif. Donc c'est une procédure qu'on applique très fréquemment lorsque l'on fait des travaux d'assainissement en particulier en zone urbaine. C'est une procédure qui consiste à saisir le tribunal pour qu'il détermine...pour qu'il... pour qu'il désigne un expert qui va réaliser effectivement une expertise indépendante qui donc est opposable, une expertise indépendante et qui... où chaque particulier est présent le jour de l'expertise. C'est contradictoire donc...

C.E. : Avec des poses de témoin d'ailleurs, il peut y avoir des poses de témoin

EC : Il peut avoir des poses de témoins donc...

C.E. : Avant les travaux et après les travaux pour voir s'il y a des évolutions.

EC : Donc ces procédures-là, ces procédures-là qui vont bien au-delà d'un simple passage d'huissier, sont des procédures qui sont prévues et il est bien évident que qu'il était hors de questions, vous nous...vous... nous reprochez tout-à-l'heure un manque de communication, il était hors de question qu'on vous assigne, parce que c'est le terme, et que vous receviez un courrier du tribunal pour l'expertise de référé avant même que, notamment cette réunion ait eu lieu. Vous le comprenez bien. Donc il est tout-à-fait normal pour plein de raisons que cette procédure de référé préventif, alors qu'on ne fera pas nécessairement, on ne va pas faire un référé préventif sur l'ensemble de DUGNY bien entendu mais sur les ... sur les...sur un certain nombre de secteurs qui sont particulièrement sensibles, c'est une procédure qui aujourd'hui est prévue et qu'on pourra peut-être...

Question du Public : inaudible hors-micro

EC : J'entends bien, et on peut réfléchir à la lecture et à l'écoute de l'ensemble de vos remarques peut-être à étendre aussi un petit peu le périmètre de ce référé préventif de manière à ... de manière à rassurer... à vous rassurer sur l'impact des... sur l'impact des travaux.

C.E. : Laissez du grain à moudre au commissaire enquêteur, je n'aurais plus rien à faire Mme Ould Ali. Sur la ligne 15, j'ai fait trois, j'ai fait trois des enquêtes, de enquêtes du Grand Paris la ligne 15 sud etc et effectivement il y a eu des référés avec...et là les vibrations je peux vous dire ce n'est pas un tunnel d'un mètre de diamètre mais un tunnel de dix mètres de diamètre que l'on fait.

Q : Il y a une réponse que je n'ai toujours pas entendue.

C.E. : De quoi ?

Q : Plusieurs personnes ont évoqué le souci au cas où ce chantier aurait lieu...

C.E. : Oui

Q : Plusieurs personnes ont signalé qu'il avait le problème de circulation par rapport aux camions qui allaient entrer sur le chantier et sortir du chantier alors pourquoi, c'est ça ma question elle est simple, pourquoi passer par la rue Lorenzi, pourquoi passer par DUGNY alors que l'on pourrait très bien passer par le rond-point de la Vème République pour entrer et pour sortir ? On a déjà, ce n'est pas de votre faute puisque ce n'était pas vous le chantier hélicoptère et les autres travaux à DUGNY mais tous les Dugnysiens du quartier connaissent les nuisances alors pourquoi on continue ?

C.E. : Alors Madame je vous ai dit tout-à-l'heure que ça faisait partie d'un des thèmes, le maître d'ouvrage sera interrogé là-dessus. Il devra présenter avantages et inconvénients et je dirais, moi, ce que j'en pense. Voilà. Mais ce n'est pas

ce soir que l'on va vous dire qu'ils vont passer à tel endroit ou passer à tel endroit. D'ailleurs, d'ailleurs on ne pourrait pas vous l'indiquer bon, parce qu'il y aura sûrement plusieurs solutions. Voilà. Monsieur a posé une question. Là. Voilà, Monsieur oui oui ; Monsieur voilà il a posé une question il faudrait lui amener le micro ; ça fait longtemps qu'il lève le doigt, là. Monsieur.

Question du Public : Enfin, je vais simplement dire, c'est que sur cette commune on subit déjà beaucoup de chose depuis des années, les trajets des camions c'est insupportable au quotidien, que ...il y a différents chantiers depuis des mois et en plus il va y avoir le SIAE, il va y avoir les jeux olympiques etc. donc on fait comment nous pour bouger après ? Voyez ? Donc il y a un autre risque qui concerne votre projet, là, concernant la méthanisation parce que bon niveau de la sécurité on sait qu'il y a de faibles risques mais qu'il y en a quand même à proximité de, d'une piste d'atterrissage de l'aéroport, puisqu'on la voit sur le terrain. Bon il est quand même normal que l'on ait des inquiétudes et qu'on s'interroge, non pas sur le fond mais sur la forme parce que, ni dans les délais de prévenance, ni dans la communication ni dans ce que vous expliquez depuis le début ça nous rassure. Voyez ? Donc voilà, je m'interroge sur tout ça et je pense que je ne suis pas le seul.

C.E. : Bien monsieur, autre question ? Ce n'est pas une question d'ailleurs.

Question du Public : Oui, enfin je n'ai pas posé ma question.

C.E. : Ah oui d'accord allez-y.

Question du Public : Oui, parce que ma question je l'adresse peut-être un peu plus directement à Monsieur le Maire, à savoir que en tant qu'autorité sur la municipalité c'est quand même je pense de l'autorité du Maire de donner l'accès ou non à vos camions donc voilà, donc est-ce qu'elle a été donnée est-ce que voilà est-ce qu'il y a déjà des engagements de pris ?

C.E. : Bah, il ne peut pas y avoir d'engagement de pris Monsieur tant que d'abord le projet n'est pas accepté, ensuite c'est une autorisation préfectorale, c'est ce qu'on appelle une autorisation environnementale dans les textes. Voilà. Après il y a des, je ne veux pas vous faire un court sur les voies publiques, il y a des voies départementales, il y a des voies communales et les responsabilités sont un peu différentes, ça dépend les voies empruntées donc ce soir on ne pourra pas vous répondre mais on a bien pris en compte effectivement votre inquiétude. Enfin du moins, moi, je l'ai pris en compte.

Question du Public : Moi, je voudrais intervenir pour...

Question du Public : Bruit, inaudible Qui est-ce qui va réparer la chaussée ? À la charge de qui ?

C.E. : Madame, c'est un des éléments à condition alors vous avez évoqué vous avez évoqué un problème existant qui n'est pas du tout lié bien sûr, vous l'avez dit vous-même d'ailleurs, qui n'est pas lié à l'extension, après, après il faut voir si ce sont les camions qui pour l'extension il faudra d'abord identifier et voir qui s'occupera de ça mais j'ai bien pris votre inquiétude. C'est une inquiétude générale parce que j'ai lu, j'ai lu pardonnez-moi, j'ai lu les observations et les observations traitent effectivement des camions qui ont même accroché des véhicules, qui salissent les véhicules, les véhicules sont obligés de prendre, les véhicules particuliers, sont obligé de prendre les ronds-points à contre-sens parce que des camions qui arrivent de l'autre côté, donc voyez, voyez je m'informe quand même. Voilà. Question à poser ? Oui, Monsieur, oui Pardon ?

Question du Public : Moi, je voudrais revenir au Directeur, là. Vous avez dit tout-à-l'heure que vous avez lancé les premiers marchés en 2014 si vous n'aviez pas fait de la rétention d'information auprès du Maire qui puisse lui aussi nous informer on n'en serait pas là aujourd'hui. Alors je considère aussi à plusieurs reprises vous avez insisté sur le fait que ça n'impactait pas DUGNY alors je considère personnellement que vous n'avez pas à nous impacter avec vos véhicules. Voilà.

C.E. : Très bien Monsieur. Voilà donc où on en est-on ?

Question du Public : Non non, moi j'ai quelque chose à dire. Je suis là. Tout en haut. Tout en haut.

C.E. : Ah oui. Je vous vois Madame. Allez-y.

Question du Public : Oui, moi je vais rentrer chez moi donc je voulais vous faire part un peu de mon sentiment parce que je vous écoute tous. Vous nous parlez de l'intérêt général des gens de GARGES, du VAL D'OISE, ce que je comprends, je veux bien respecter. Par contre, je vois que pour défendre l'intérêt général des citoyens de DUGNY eh bien il n'y a pas grand monde. On est là en train de se poser pleins de questions, on voit les choses, on a vécu des choses et on sait comment ça se passe et moi ce que je vous demande, c'est : est-ce que vous avez réfléchi à l'intérêt des Dugnysiens, pardon, et qu'est-ce que vous pensez mettre en place pour les Dugnysiens ? Voilà, puisque vous voulez aussi...Comment ? ... Non mais des tas de fleurs, je ne sais pas mais moi ce que je voudrais c'est que, déjà, vous preniez en compte nos difficultés et j'ai l'impression et ce qui m'agace un peu, c'est que depuis tout-à-l'heure je vous entends Monsieur dire oui oui ben oui oui voyez j'ai bien lu ce que vous avez mis, vous avez mis que ça salit les voitures, que ça accroche machin.

C.E. : Je ne le dis pas comme ça Madame !

Question du Public : Non mais presque, mais presque

C.E. : Vous me parodiez

Question du Public : Et moi ça m'écorche, ça m'écorche un peu les oreilles d'entendre ça puisque nous on le vit. On le vit depuis des années donc on sait comment ça se passe. Donc, on sait pourquoi on ne veut pas de cette circulation dans DUGNY. Nos enfants traversent les routes, les camions passent. Tout le monde s'en moque. Voilà et toutes les nuisances qu'on peut avoir je ne sais pas si ça va s'écrouler, pas s'écrouler mais apparemment il y en a qui haussent les épaules ; Bah oui, bah on ne sait pas. Vous avez fait vos études sur GARGES ? Vous avez fait vos études sur BONNEUIL ? Prenez en compte nos difficultés. J'espère que l'équipe municipale, qui est censée nous défendre, et prendre soin de tous les Dugnysiens, des petits bébés jusqu'aux personnes âgées, prendra en compte toutes ces

demandes qu'on fait les Dugnysiens, toutes ces remarques pour revenir vers vous et nous défendre. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire. Je vous souhaite une bonne nuit.

C.E. : Simplement Madame, puisque vous m'avez directement attaqué, simplement je voulais dire que d'abord, j'essaye de mener cette réunion dans la bonne humeur parce que je pense que c'est mieux quand c'est dans la bonne humeur, ça c'est le premier point. Le deuxième point, vous dites les préoccupations des Dugnysiens, pardonnez-moi, mais il n'y a eu que 19 observations reportées sur le registre dématérialisé. 19.

Question du Public : Bruits inaudibles

C.E. : Non parce que j'ai fait la réunion publique, Madame, si je n'avais pas fait de réunion publique, j'en aurais encore moins. Et simplement, pour vous donner une idée quand j'ai fait la ligne 18, j'en ai eu 4 650 donc ça vous donne une idée et ...

Question du Public : Je ne vous reproche pas, je ne vous attaque pas vous. Je veux que les citoyens de DUGNY soient entendus et qu'on prenne aussi soins d'eux. Voilà.

C.E. : Alors d'abord, d'abord si vous voulez alors, je vous dirais que ce n'est pas le nombre qui fait la qualité, ce n'est pas parce qu'il y en aurait 200 que ça en changerait grand-chose. Ce qui est important, ce qui est important ce sont les arguments que vous développez. C'est pour ça que, quand je vous interroge quand je vous dis donnez-moi, proposez-moi des solutions, apportez-moi, par exemple, sur les itinéraires. Bon, vous pouvez vous exprimer, vous avez jusqu'à, je vous le dirais en conclusion, jusqu'à, vous avez jusqu'à mercredi soir pour vous exprimer sur les registres. Que ça soit sur les registres papiers comme j'ai montré, comme j'ai montré tout-à-l'heure, ou que ça soit sur le registre dématérialisé. 19 observations, je peux vous dire quand j'ai fait, par exemple, le remplacement de l'usine d'épuration de NOISY-LE-GRAND, j'en ai eu 650 donc je me suis dit, tout le monde s'en fout, ça ne les intéresse pas.

Question du Public : On n'en a pas été informés.

C.E. : Eh bien Madame, c'est pour ça que j'ai fait la réunion publique, vous êtes au courant et vous avez encore 48 heures pour vous exprimer.

Question du Public : Non mais vos registres ils sont ouverts de 9h le matin à 17h le soir.

C.E. : Oui mais le registre dématérialisé...

Question du Public : Nous on part de 7h et demi et on revient il est 8h alors...

C.E. : Mais Madame, c'est pour ça qu'il y a un registre électronique, vous pouvez, j'ai des gens...

Question du Public : Tout le monde n'y a pas accès.

C.E. : Ça c'est la fracture numérique, je le reconnais mais j'en ai parfois qui m'écrivent à 2h du matin. Enfin pas à moi personnellement mais voilà. Mais je suis conscient du fait qu'effectivement ceux qui viennent pour écrire sur les registres papiers se sont des gens comme moi qui ont des cheveux blancs, c'est-à-dire qui ne travaillent plus. Voilà. Voilà donc encore une question Monsieur ?

Question du Public : Oui, merci, non la preuve que personne ne s'en fout pas, nous on est là et on espère bien...

C.E. : Non mais vous Monsieur vous êtes venus, vous êtes venus mais il y en a quand même peu de gens qui sont venus faut reconnaître...et je le regrette parce que vous êtes le carburant du Commissaire Enquêteur

Question du Public : Et bien écoutez on va essayer de vous alimenter en carburant...justement de manière à vous alimenter, j'ai 3 questions. Je suis désolé de les livrer un peu à la volée comme ça mais au moins je monopoliserai un petit peu moins le micro par la suite. Première question, c'est en ce qui concerne le plan de circulation. Depuis au moins 2015, il y a un projet qui est en discussion entre la ville de Dugny et le Conseil Départemental du Val d'Oise sur l'ouverture d'une route qui partirait de la place Général Valéry André et qui longerait l'aéroport donc c'est à dire qui passerait entre l'aéroport de Dugny - Le Bourget et l'usine du SIAH. Je me pose vraiment la question de savoir pourquoi ce projet-là est absent de tous les documents que vous nous présentez parce que, alors on est bien d'accord que...l'intérêt général de certains vaudra jamais plus que la somme des intérêts particuliers de quelques-uns, quoi qu'il en soit à Dugny on est quand-même un certain nombre à se soucier de ça, on peut aussi considérer que les Dugnysiens font partie de l'intérêt général et que si cette route-là avait pu être prise en compte dans vos documents peut-être que ça aurait résolu un certain nombre de problème en ce qui concerne le plan de circulation. Je pense même que l'ouverture de cette voie aurait dû être un préalable à votre projet. Il aurait même dû être un bras de levier suffisamment puissant pour permettre l'ouverture de cette route le plus rapidement possible. Je rappelle depuis au moins 2015 et cette route elle est aux abonnées absentes.

C.E. : Bon ça c'est votre première question Monsieur, allez-y pour la seconde

Question du Public : ma deuxième question c'est par rapport aux odeurs. Les habitants de Dugny s'aperçoivent bien que même si l'usine est réputée sans odeurs pour le SIAH, y en a quand même malgré tout, que l'usine va doubler de capacité, ce n'est pas parce qu'on va doubler de capacité qu'on va doubler les odeurs, j'ai bien tendance à croire que bien au contraire les odeurs vont être exponentielles et y a un bassin de rétention pour 920 m² je crois. Moi ça me semble par très très heureux de le mettre à ciel ouvert parce que ça va être une source supplémentaire de nuisances olfactives mais en plus ce bassin de rétention il est à proximité immédiate de l'aéroport. Or ça va être quand même des eaux stagnantes et on sait que les aéroports sont des vecteurs particulièrement sensibles en ce qui concerne les transmissions de maladie par parasites notamment les moustiques tigres etc. et les avoir à proximité immédiate de l'aéroport et à proximité immédiate de nos habitations par voie de conséquence peut être un facteur supplémentaire en matière de salubrité publique et ce point-là il n'est absolument pas évalué dans l'étude d'impact. De la même manière que n'est pas évalué dans l'étude d'impact les vents dominants...on trouve ça nulle part...En ce qui concerne le 3^{ème} point, c'est le fait de dire Dugny n'est pas impacté directement par ce projet, c'est complètement faux parce que la canalisation de rejet qui part de l'usine jusqu'au collecteur de Garges-Epinay qui est en réalité situé derrière la cité du Moulin à Dugny, traverse Dugny, or, notamment sur les 100 derniers mètres, il est prévu que cette canalisation soit construite à ciel ouvert donc avec une faible profondeur et de ce fait là vous allez préempté l'avenir puisqu'on ne pourra

plus rien y faire, d'ailleurs il y a un certain nombre de zones d'ombre sur ce sujet parce que 1) on ne sait pas très bien à qui appartiennent les terrains que vous allez traverser 2) on ne sait pas s'il y a des indemnités de tréfonds qui sont prévus dans le cadre de la construction et ensuite on ne sait pas non plus s'il va y avoir des servitudes de passage liées à cette canalisation. Donc là pareil, on aimerait bien avoir quelques éléments de réponse. Merci

C.E. : Très bien, ce sont 3 questions assez précises effectivement. Donc je laisse le SIAH répondre...Madame Tanguy je ne sais...ce n'est pas à moi de dire qui va répondre...

DT : Donc la première question, il me semble portait sur une route départementale

C.E. : oui il existerait une route qui n'aurait pas été...elle ne serait pas répertoriée cette route ? Elle existe ou pas ?

DT : en fait elle n'existe pas encore

Question du Public : inaudible hors-micro

GM : oui il y a un projet au Nord et au Sud oui

Question du Public : inaudible hors-micro

C.E. : donc vous parlez effectivement d'un projet préalable, le problème c'est que la route n'existe pas si j'ai bien compris...ha Madame Ould Ali s'est éveillée...allez-y répondez Monsieur le Directeur

E.C. : Aujourd'hui existe un chemin communal...alors oui, bien entendu, effectivement il existe un projet de voirie du Département, alors sans présager des relations qui existent ou pas, je ne sais pas, entre la Ville et le Département, nous sollicitons régulièrement le Département pour savoir le degré d'avancement de ce projet. Pour votre information, on parle d'une variante, le tracé que vous évoquez est une variante, il en existait une autre qui passait...ben si par donnez-moi, je connais le sujet.

Question du Public : inaudible hors-micro

C.E. : Donnez-lui un micro parce que ce ne sera pas enregistré, ça serait fort dommage ça n'apparaîtrait pas dans le rapport

Question du Public : là-dessus je vais vous répondre précisément et on ne pourra pas dire n'importe quoi sur ce sujet, j'ai été le premier adjoint de la ville de Dugny jusqu'au mois d'octobre novembre de l'année dernière. Il se trouve que j'étais aussi vice-président de la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget qui à l'époque était maître d'ouvrage en ce qui concerne cette voirie. A ce titre, j'ai assisté à une réunion, c'était en aout 2015, où justement le tracé qui était souhaité par la ville et pas voie de conséquence par Monsieur le Maire de Dugny qui passait vers le Nord et qui passait entre l'aéroport du Bourget et l'usine du SIAH, c'est ce tracé initial là dont je vous parle pas d'un autre mais ce tracé initial là avait été quelque part amendé par le Conseil Départemental du Val d'Oise qui voulait faire passer la nouvelle route entre les jardins familiaux et l'usine du SIAH pour rejoindre le rond-point de la 5^{ème} république et c'est ce projet là que nous n'avons pas validé, nous n'avons pas donné notre accord. Donc il ne s'agit pas d'un itinéraire bis dont je vous parle mais bien d'un itinéraire initial

GM : alors, si vous voulez, vous avez raison, il y a bien eu un projet par le Département 95 d'une desserte de cette zone soit par le Nord soit par le Sud. Celui par le Sud en bordure de Dugny, il est abandonné. Et puisqu'on est là pour vous donner des informations, si vous le permettez Monsieur le Commissaire, on va sortir un peu du cadre, parce que, en bordure de Dugny, c'est là où passait autrefois la Morée, dans son tracé du début du 20^{ème} siècle, et que depuis près de 50 ans...40 ans le Département de Seine-Saint-Denis a un projet de réouverture de la Vieille Mer qui traverse le parc Jean Valbon. Et que dans les projets que nous nous avons et dont je pense, sans vouloir nous vanter, que nous sommes dans doute à l'initiative de e qui va permettre que ce projet de Seine-Saint-Denis puisse se faire, c'est que une fois que nous aurons réalisé cette extension de cette station de dépollution, si nous y sommes autorisés, nous ne pouvons pas, là où il y a actuellement les jardins le long de Dugny, construire, et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons ré-éloigné le bâtiment administratif parce que là, et c'est dans le SAGE, nous sommes dans une zone humide puisque je viens de vous le dire c'est l'ancien lit mineur de la Morée et que nous menons déjà des études, le SIAH, pour pouvoir renaturer la Morée sur une largeur de 30 mètres qui correspond à peu près à la largeur des jardins pour qu'on puisse amorcer, sur la Vieille Mer, le projet de réouverture qui continuera, c'est ce qu'on appelle la trame verte et bleue, puisque vous connaissez bien le sujet, voilà. Donc ça ne fait pas partie, la renaturation de la Morée qui quitterait l'endroit où elle est actuellement sur la station pour aller là où sont actuellement les jardins familiaux, un certain nombre de jardins familiaux mais nous sommes en train de réaliser des études pour envisage de le faire dans un certain nombre d'année. Ce qui veut dire, et c'est là où je veux arriver à la question que vous posiez, de toute façon, le Département du Val d'Oise, soyez rassuré, il ne pourra pas passer le long de Dugny pour ces questions de zone humide où on doit respecter la zone humide. Donc vous voilà informé.

C.E. : Bon il y avait encore deux questions c'est ça ? Rappelez-moi la 2^{ème} ?

EC : les odeurs et le bassin de rétention

C.E. : ah oui le bassin de 920 m² là qui attirerait le chikungunya c'est ça ? entre autres...et surtout le moustique tigre

EC : précisions tout d'abord que ce bassin-là, contrairement à ce qui a été prévu dans l'offre qui a été présentée, on a demandé à ce qu'il ne soit pas en eaux permanent, de manière permanente, de manière à éviter justement les phénomènes de stagnation que vous évoquez et qui peuvent dans certaines conditions être génératrices d'un certain nombre de désordre. Je me permets quand même de souligner qu'aujourd'hui, on parle de ce bassin là mais les zones humides existent déjà, les zones humides existent déjà entre la station et les bâtiments et vos habitations donc la situation future de ce point de vue-là n'a pas vocation à aggraver de manière très claire la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Précisons également que parce que nous ces questions de moustiques on les a non pas sur une commune mais sur 35, on est interpellé sur de nombreuses communes, vous savez très bien, vous êtes un homme informé également que dans la France entière cette année il y a eu des alertes jaunes, des alertes orange aux moustiques indépendamment du fait que on était aux abords d'une zone humide ou pas. Donc il y a un contexte particulier, alors on va pas épiloguer sur les raisons, sur le changement climatique et je ne sais quoi mais il y a quand même un contexte,

en tout cas pour cette année, en particulier qui a fait que l'ensemble du territoire a été soumis à une vague de présence de moustiques qui a été sans précédent et qui encore une fois était indépendant des aspects zones humides ou pas. Et que, encore une fois, j'entends bien que vous y habitez, nous on y travaille au quotidien, on est à côté, donc on a le même...pardon ?

Question du Public : inaudible hors-micro

EC : non ce n'est pas nécessairement que la chaleur vous avez un certain nombre de facteur qui peuvent favoriser l'apparition de moustiques, vous pouvez avoir, nous on a eu dans certains cas, des problèmes d'assainissements stagnants arrivant dans des zones humides et effectivement on crée un vivier propre à l'éclosion des larves de moustiques donc tout l'équilibre écologique est en cause lorsqu'on parle de ce sujet-là. Pour la partie foncière, je vais peut-être laisser...

GM : Monsieur le Commissaire, je veux revenir parce que le couple tout à l'heure qui a posé la question sur la compensation, elle me paraît effectivement intéressante comme tout à l'heure la question si les entreprises dégradent évidemment nous réparerons. Mais à la demande du Maire de Dugny, il est bien évident que si nous renaturons la Morée, là au bord des cités existantes, nous pouvons parfaitement au titre de la compensation, imaginer de rouvrir cette espace, pour le Dugnysiens, ça peut être des lieux de promenade, des lieux de rencontre, des...regardez ce que nous sommes en train de faire, en dessous de Leroy-Merlin pour ceux qui voient Leroy-Merlin, entre Bonneuil et Gonesse, nous avons fait, à Sarcelles, nous avons rouverts le Petit Rosne, ramener de la fraîcheur, etc. Quand il fait chaud l'été avec le réchauffement climatique. Donc on peut...

Question du Public : Personne ne se promène... inaudible hors-micro

EC : mais parce qu'aujourd'hui on a pas...je concède qu'aujourd'hui...Monsieur, je vais dans votre sens, je concède qu'aujourd'hui peu de personnes se promènent mais pourquoi parce que aussi les accès n'existent pas aujourd'hui et c'est un vrai sujet, la question des circulations douces depuis le parc Jean Valbon jusque dans le Val d'Oise puisque l'idée c'est d'avoir des flux de circulation, de balades qui puissent se faire en particulier dans la vallée du Croult à partir de Dugny, encore fois faut-il effectivement que les questions d'accessibilité à ces espaces-là soit disponible. Aujourd'hui, j'en conviens l'accessibilité à ces espaces est assez limitée en dehors des quelques personnes qui exploitent ces terrains-là.

Question du Public : Pardon mais le pan de réouverture notamment de la Vieille Mer etc. c'est quelque chose qui est dans les tuyaux. Vous ne pouvez pas nous laisser croire que c'est lié à...comment...que c'est exclusivement le SIAH qui ferait ça pour nous, ça rentre dans un cadre beaucoup plus global.

EC : la renaturation telle qu'on l'entend à la traversée des terres du SIAH, ce n'est pas un dossier qui date de 10 ans hein, le dossier date de 4 mois

Question du Public : excusez-moi si je peux me permettre juste une petite remarque, les jardins derrière, les jardins c'est un écosystème qui s'est installé depuis plus de 20 ans

EC : c'est une zone humide oui

Question du Public : non, il faut arrêter avec votre histoire de zones humides là, c'est des jardins, excusez-moi, c'est des jardins où des gens passent des moments, des familles, des enfants, c'est des souvenirs, c'est énormément de choses, donc s'arrêter seulement à des propos de comme ce que le monsieur à côté de vous est entrain de dire il y a 5 min, vous connaissez beaucoup de personnes vous qui se promènent main dans la main à côté d'une station d'épuration d'eau ? non mais monsieur faut arrêtez deux minutes, je ne sais pas ce que vous essayez de me faire dire en vérité, déjà que vous nous imposez déjà, vous êtes en train de nous imposer quelque chose qu'on ne veut pas, tout simplement on ne veut pas promener ni s'allonger ni...

GM : excusez-moi monsieur...

Question du Public : Non mais après voilà, on n'en veut pas, déjà que la première on n'en voulait pas déjà à la base, on n'en voulait pas la première à la base

GM : mais vous l'avez eu

Question du Public : on l'a eu parce qu'on nous l'a imposé. Moi la question que j'ai en vérité réellement et pour éviter de polémiquer pendant des heures parce que vous nous parlez de construction, de comment c'est déjà les camions ont les subi, j'habite dans la rue Bokanowski moi d'accord, c'est un passage pareil de camions depuis quelques temps, les moustiques ça fait depuis quelques années qu'on les a et là vous êtes en train de parler la tout à l'heure monsieur, vous parlez sur un plan national mais des moustiques on en n'a jamais eu autant euh là là maintenant moi la seule chose que je veux savoir c'est juridiquement qu'est-ce qu'on peut faire pour vous éviter vous avec votre histoire de de station d'épuration, comment on peut faire entre guillemet avec tous le respect que je vous dois monsieur de nous débarrasser de vous, en gros, comment on pourrait faire dites-moi ça qu'on aille carrément au plus court et qu'on arrête de parler pendant des heures pour rien parce que là ce que vous êtes en train de, en vérité c'est du réchauffé, vous nous avez déjà servi la première, là vous êtes en train de servir la deuxième fournée avec l'histoire de l'extension. Nous ce qu'on veut savoir c'est comment on fait pour se débarrasser de vous ? C'est ça que je veux savoir moi !

C.E. : Bien Monsieur on a bien entendu ce que vous avez dit...

Question du Public : et vous vous en foutez je sais très bien.

C.E. : Non je ne m'en fous pas simplement...oui bien-sûr...mais vous n'étiez pas obligé d'assister au stand-up Monsieur...non non je ne vous oblige pas moi, vous venez librement vous pouvez partir librement, alors simplement je vais terminer sur le dernier point qui était l'intégration paysagère. Qu'est-ce qu'il est prévu ? Est-ce qu'il est prévu d'installer des arbres ? Est-ce que vous pouvez répondre ? Ah oui on n'a pas répondu sur le tréfonds c'est ça ?

Question du Public : oui notamment sur mon 3^{ème} point sur la canalisation qui passe directement sur Dugny donc qui va pour le coup clairement préempté l'avenir parce qu'on ne pourra plus jamais faire quoi que soit sur la partie qui sera au-dessus de la canalisation.

C.E. : A 20 mètres de profondeur ça m'étonnerait...

Question du Public : Les 100 derniers mètres, il est inscrit dans l'étude d'impact qu'elle sera construite à ciel ouvert...

C.E. : Monsieur vous avez parlé sur la canalisation alors je vous dis...maintenant vous parlez des 100 derniers mètres c'est autre chose, mais...

Question du Public : ça fait partie de la canalisation quand même

C.E. : oui oui donc ce sont les 100 derniers mètres de la canalisation. Donc on va peut-être vous répondre sur les 100 derniers mètres de la canalisation. Mais par exemple, on est en train de construire à l'heure actuelle le Grand Paris Express, il est entre 20 et 50 mètres de profondeur, il passe sous les maisons.

Question du Public : non mais là en l'occurrence, peut-être je pourrais obtenir confirmation de votre part, mais si j'ai bien fait la bonne lecture de ce point dans l'étude d'impact, je crois que les 100n derniers mètres qui passent sur Dugny, la canalisation sera enterrée de, on va dire de 1m à 4m sous le sol et se fera à ciel ouvert. Sur cette partie donc clairement, on ne pourra rien faire dessus, est-ce qu'il y a des servitudes de passage qui sont prévues, on ne sait pas très bien à qui appartient le foncier sur ce tracé-là. Est-ce qu'il y a des indemnités de tréfonds qui sont prévus ?

DT : Pour répondre sur ces 100 derniers mètres, donc je ne sais pas si vous êtes allé sur le terrain, donc on est vraiment côte côte du centre de régulation de Dugny, on est dans le parc de la Courneuve, dans une zone Natura 2000, ce n'est pas constructible. C'est une zone qui n'est pas constructible et qui ne le sera je ne pense jamais. Elle est en ZNIEFF de type 1 et 2 et ces terrains appartiennent au Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis.

C.E. : comme ce n'est pas en zone constructible, il n'y aura pas de servitudes de décrétées donc il n'y a pas d'ailleurs d'enquête de servitude parce que s'il y avait eu des servitudes notamment des servitudes d'utilité publique ça aurait été prévu dans l'enquête. Je vous réponds là juridiquement, pas sur le fond du dossier lui-même bien-sûr

DT : donc on a une convention

Question du Public : il y a eu des constructions qui se sont faite en zone Nature 2000

C.E. : oui qui ont été autorisée par la suite mais à mon avis là il n'y en aura pas d'autorisée puisqu'on justement en zone non constructible

Question du Public : c'est pour ça que je vous dis que cette canalisation préempte l'avenir

C.E. : sur les 100 derniers mètres...on vous le concède.

Question du Public : le problème c'est que ces 100 derniers mètres jouxtent la future mosquée de Dugny

DT : mais pas du tout

Question du Public : on ne peut pas dire que l'on est un terrain...

DT : on n'est pas du tout à côté de la mosquée de Dugny, pas les 100 derniers mètres

Question du Public : c'est ce que je vous disais au départ, le problème est que votre étude d'impact ne mentionne pas ni la mosquée ni les 200 logements de la rue Lorenzi donc par définition vous ne pouvez pas l'avoir sur votre étude d'impact

DT : oui mais dans l'étude d'impact vous avez quand même le tracé de la future canalisation et si vous regardez bien le tracé vous voyez que la future mosquée n'est pas sur le tracé de la canalisation

C.E. : Monsieur est venu à l'enquête il a bien vu qu'effectivement la canalisation ne passait pas sous la mosquée il a simplement évoqué le problème d'une extension possible de la mosquée si je me rappelle bien Monsieur ?

Question du Public : mais par exemple, par exemple, mais

DT : donc là ça veut dire que la mosquée sera construite sur la zone Natura 2000 on autorisera de construire une extension de Mosquée dans une zone Natura 2000 ZNIEFF de type 1 et 2 donc ça fera partie des contraintes effectivement à côté il y aura une canalisation qui à cet endroit-là, je pense, sera entre 15 et 20 mètres donc ça fera peut-être partie des contrainte d'une future extension. Je ne pense pas que la Conseil Départementale de Seine-Saint-Denis autorise que des constructions se fassent dans le parc de la Courneuve, ce n'est pas trop leur objectif

Question du Public : non mais là je ne pense pas que vous soyez dans le parc

DT : si si on est dans le parc

Question du Public : par contre je vous invite à revoir le sujet avec le service urbanisme de la ville de Dugny pour voir un petit peu où est située cette future mosquée

DT : mais on le sait !

Question du Public : si vous le saviez je pense que vous...

DT : on a vu le terrain et puis il y avait les panneaux qui l'indiquaient donc effectivement il faut savoir que l'étude d'impact elle a été faite il y a déjà voilà le temps que vous voyez les documents voilà elle a été faite il y a un petit moment c'est pour ça qu'il y a eu des modifications, elle a été faite au mois de janvier de cette année et elle a été terminée au mois de juillet de cette année

Question du Public : c'est peut-être là qu'est le problème parce qu'en janvier le permis de construire avait déjà été délivré, vous auriez dû en avoir connaissance, là ils sont en cours de construction aujourd'hui

C.E. : Bon Monsieur...comme je vous l'avais dit lorsque vous êtes...Madame Ould Ali laissez-moi parler...simplement Monsieur nous invite, je vous invite effectivement à poser une question, Monsieur là-bas qui avait posé beaucoup de question, Monsieur l'ancien conseiller premier-adjoint au Maire, vous me suivez là ? Je vous invite simplement éventuellement à poser une question demandant peut-être le tracé précis de la canalisation et donc ça fera peut-être partie effectivement du mémoire en réponse donc vous aurez une réponse sur le tracé précis par rapport à la mosquée que vous évoquez. Monsieur, vous voulez poser une question-là. Ça sera d'ailleurs la dernière question.

Question du Public : je suis animateur du mouvement national de lutte pour l'environnement en Seine-Saint-Denis, merci Monsieur le commissaire d'avoir organisé cette soirée du travail. Pour nous bon, vous aurez sur les documents notre avis...

C.E. : avant mercredi soir

Question du Public : pour nous ce projet s'appuie sur d'autres projets qui sont assez improbables. Tout à l'heure quelqu'un a repris le fait de l'urbanisation du triangle de Gonesse comme si tout le monde ignorait le fait que le Tribunal de Pontoise a dénoncé le décret d'urbanisation, on verra comment les choses évoluent après pour l'instant on en est là. Dans le même temps on voit bien qu'il y a des inquiétudes profondes exprimées par les riverains et qu'en même temps il y a un manque de démocratie quelque part qui s'est passé, on peut tous le constater, c'est pour ça que moi je ferai la proposition que sous l'égide des organisateurs il y a peut-être une commission de suivi qui soit mise en place qui permettrait de mettre en tas, je peux dire, associations, élus, habitants et qui, permettrait d'essayer d'avancer ensemble.

C.E. : Très bien Monsieur, j'espère que vous porterez cette observation dans le registre

Question du Public : oui je voudrais revenir sur les accès il se trouve que j'étais dans des commissions au SIAH que je visite de temps en temps dont j'ai pu observer quel était le trafic actuel et je vois pas, pourquoi, il faudrait quand même que le pétitionnaire du marché justifie qu'il ne peut pas utiliser vos accès actuel quitte à faire un léger aménagement au niveau du portail pour l'élargir peut-être je ne me rappelle plus dans le détail, enfin je vois vraiment pas pourquoi on peut pas utiliser les voiries actuelles du SIAH pour faire le chantier, j'ai fait des chantiers pendant belle lurette, j'ai même fait des stations d'épuration, du génie civil de station d'épuration pour Monsieur OTV, en son temps donc je vois pas. Pour ce qui est de la canalisation, il serait intéressant de connaître le diamètre...

C.E. : 1 mètre 20, c'est ça ?

Question du Public : il se trouve que j'ai fait du tunnel pendant 16 ans et que 1m20 avec 20 mètres de couverture franchement s'il se passe quelques choses, je sais pas dans quel horizon on est, mais il devrait pas se passer grand-chose, donc ça c'est pour tranquilliser les riverains. Normalement, il ne se passe pas grand-chose et avec un référé préventif on fait l'état des lieux de tous les gens qui sont sur le passage du tuyau, on repasse derrière quand c'est fini, c'est mon métier et puis s'il se passe quoi que ce soit vous demandez à être indemnisé et on vous fait évaluer les travaux point à la ligne. Mais ce que je voudrais surtout c'est vous rassurer, un tuyau d'1m20 à 15 ou 20 mètres de profondeur franchement il y a très très peu de risques. Ceci étant une autre question : pourquoi voulez-vous absolument rejeter les eaux un peu plus loin, vous allez diminuer le débit de la Morée ce qui est quand même très mauvais que le SAGE a fait remarquer abondamment donc il serait souhaitable que vous suiviez les recommandations du SAGE

C.E. : qui porte bien son nom dans ce cas-là c'est ce que vous voulez dire ?

GM : alors je me méfie maintenant pour donner les qualifications des uns et des autres mais je crois que c'est bon de rappeler que Monsieur Beque est expert auprès des tribunaux, donc il sait quand même de quoi il parle. Donc pour la question du rejet et de la Morée. Alors le trafic, tout à l'heure les techniciens répondront ce n'est pas le portail d'entrée c'est plutôt le pont qui passe la Morée mais ça les génie civiliste vous répondront.

C.E. : non non mais j'ai compris que ce thème était un thème très important donc j'interrogerai je le dis d'ailleurs je les interrogerais et je dirai ce que j'en pense

GM : sur le problème du rejet de vous à moi on ferait bien l'économie de plus de 10 millions d'euros pour aller se rejeter dans le Garges-Epinay et continuer de rejeter dans la Morée. Sauf que là aussi nos sommes victimes d'une nouvelle réglementation. C'est que lorsque nous avons construit la première station de dépollution en 1995 la Morée n'était pas considéré comme une masse d'eau, comme une rivière mais était considéré comme un égout, pour faire simple.

Question du Public : inaudible hors-micro

GM : peut-être mais il y a longtemps, pas en 1995. On pouvait donc se rejeter dedans. Entre temps le statut a été modifié, c'est devenu maintenant une rivière qui va d'ailleurs nous permettre, faut quand même le reconnaître, de justement pouvoir vis-à-vis de l'Agence de l'Eau la faire valoir comme étant une rivière, de pouvoir renaturer même si j'ai bien compris que ça n'intéressait pas l'ancien premier adjoint de renaturer une partie de la Morée en limite de Dugny c'est-à-dire au fond revenir à ce qui était initialement comme souvent, vous savez ceux qui font de l'écologie le savent bien, il n'y a rien à inventer, il y a souvent à faire ou refaire ce qui existait autrefois. Bon donc autrement dit c'est ça qu'il s'agit sur le territoire du Val d'Oise qu'est là en limite de Dugny c'est renaturer la rivière mais si vous avez les moyens Monsieur Bèque de pouvoir auprès de la DRIEE, puisque c'est la DRIEE qui est compétente en la matière de nous autoriser à continuer de rejeter là où on rejette, y a pas de soucis vous nous ferez gagner 10 millions d'euros pour renaturer dernière ça va coûter à peu près 2 millions d'euros, on les met et on les donnera aux Dugnysien s'ils veulent bien venir se promener un jour ou l'autre, dans 100 ans ou 15 ans ou 20 ans.

Question du Public : inaudible hors-micro

C.E. : Bon je pense qu'on va mettre fin parce qu'autrement on est parti sur des horaires... alors je voudrais pour terminer et avant de donner la parole aux deux maires, ici présents, pas plus de 5 minutes Monsieur le Maire, ah les politiques je sais on leur donne 5 minutes après on y est encore bon. Simplement avant de terminer, il y a déjà qui sont partis, je rappelle que l'enquête se termine mercredi soir que vous pouvez rédiger des observations sur les fameux registre papier qui se trouvent en mairie c'est-à-dire Garges-Lès-Gonesse, Dugny et Bonneuil-en-France. Vous pouvez, alors ça va être très difficile de m'envoyer des courriers mais ils arriveront après l'enquête donc je ne pourrais pas les prendre en compte mais vous pouvez déposer sur ce registre dématérialisé, ce registre électronique vous pouvez même joindre des pièces sur le registre électronique et là vous pouvez le faire à 2 heures ou 3 heures du matin si vous avez des insomnies ça ce n'est pas un problème. Vous êtes là non dépendant des critères spatio-temporels. Vous n'êtes pas obligé de vous déplacer vous pouvez le faire à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, et même le dimanche matin au lieu d'aller à la messe pour ceux qui vont à la messe. Voilà ce que je voulais dire avant de terminer. Honnêtement ce soir il y a eu beaucoup plus de choses qui ont été évoquées que j'en ai eu dans les observations qui ont été déposés mais j'ai bien compris que vous étiez en panne d'information, que vous n'avez pas été suffisamment informé, c'est un constat, j'espère que la réunion de ce soir vous aura permis de vous exprimer et d'aborder toutes les questions. Et donc

je vais laisser la parole aux Maires, malheureusement nous n'avons pas le Maire de Garges-lès-Gonesse, ni un élu, j'avais invité, bon il n'a pas voulu venir ou il n'a pas pu venir voilà. Monsieur le Maire de Dugny.

Maire de DUGNY

Merci Monsieur le Commissaire, Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs merci beaucoup, je vous remercie d'avoir assisté à cette réunion. Il y en a qui ont un grand sourire moi pas parce que c'est bien tout ce qui a été dit maintenant tout va être noté. Il aurait fallu venir le dire certains disent qu'ils ne sont pas au courant c'est dommage parce qu'il y en a qui savait bien les choses mais qui ne disaient rien. Voilà. Enfin bref on ne va pas épiloguer ce n'est pas le moment mais je veux dire par là que je ne vais pas redire ce qui a été dit. Merci. Comme l'a dit Monsieur le Commissaire, j'espère que tout ce qui a été dit bien-sûr sera enregistré mais il faut venir gratter demain sur le cahier, c'est pas le tout de..ben oui...

CE. Ce n'est pas une obligation mais ceux qui considèrent qu'ils n'ont pas pu s'exprimer ce soir vous avez encore le loisir de vous exprimer dans les 48h00 qui viennent.

Maire de DUGNY

J'avais à mes côtés mon collègue et ami le Maire de Bonneuil, alors certain m'ont dit mais pourquoi ce n'est pas Bonneuil regarder la position géographique du village de Bonneuil par rapport à l'usine effectivement géographiquement tu ne peux pas la prendre autour de toi l'usine a été faite ici avec Monsieur Cholin à l'époque on ne va pas redire tout ce qui a été dit. Maintenant il faut faire face à tout ça et puis on va y faire face. Merci Jean-Luc d'être passé ce soir.

Merci, bonsoir tout le monde. Moi personnellement je ne rentre pas dans les conditions de la réglementation comme disait Monsieur le Commissaire mais simplement j'ai acté beaucoup de priorité pour vous bien sûr comme vous avez dit concernant la circulation, les poids lourds mais je pense que le syndicat, Monsieur le Président, on va en parler, on va en parler bien. Les projets qui étaient déjà acté par le Département, vous savez le département n'ont plus d'argent alors ils remettent ça à plus tard. Je sais que l'avenue du Parisis que vous voyez qui part de Bonneuil qui part de Gonesse Bonneuil qui arrive ici avec la RD84 comme vous l'avez dit tout à l'heure avec Madame. Ce projet date de 70 ans alors vous voyez qu'on y arrive quand même mais ça a effacé un peu les soucis de passage de véhicules sur Bonneuil-en-France. On avait 15.000 véhicules à Bonneuil, les habitants étaient comme vous, ils venaient me voir tous les jours, tous les matins mais qu'est-ce que vous voulez faire ? La réglementation c'est ça et on n'y peut rien. Moi je ne m'ingérerai pas dans la ville de Dugny, je m'excuse Monsieur le Maire, chacun son problème comme on dit moi la station d'épuration est sur Bonneuil-en-France depuis des années, Monsieur Cholin qui était le Directeur Général de la DDE d'ailleurs avant. C'est lui qui a consisté que la station d'épuration parce qu'il y avait le bassin versant comme vous avez dit Monsieur le Président qui arrive de Saint-Witz etc. et qui se dépose ici, voilà. Moi je veux dire franchement que le syndicat dont je suis le vice-président aussi de la trame verte et bleue et ils vont...je parle devant le Président là et devant l'administration, on va faire tout le nécessaire pour essayer d'encourager les projets que vous nous avez donné avec le Commissaire Enquêteur, voilà. Merci.

C.E. : il me reste à vous remercier pour l'excellente tenue de cette soirée qui fait honneur à la démocratie représentative. Merci beaucoup.